

 30 NOVEMBRE, 1<sup>ER</sup> ET 3 DÉCEMBRE 2020

# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

BOD/2020/11/12 DOC 10 ANNEX

POUR INFORMATION

## GPE 2025 : CADRE DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'APPRENTISSAGE - SOMMAIRE DES ANNEXES

*N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant leur examen par le Conseil.*

## **Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) : Sommaire des annexes**

Annexe A : Recommandations de l'Évaluation sommative indépendante, Examen par le Secrétariat et observations des parties prenantes

Annexe B : Exemples de pistes de réflexion sur le SEA à l'intention des parties prenantes

Annexe C : Esquisse de la stratégie de SEA

Annexe D : Avant-projet du cadre de résultats

**Annexe A.1 : Stratégie de suivi-évaluation du GPE 2016 :  
Conclusions de l'Évaluation sommative indépendante et Examen par le Secrétariat des enseignements tirés**

L'Évaluation sommative indépendante note que le GPE doit :

- Adapter la théorie du changement institutionnel pour tenir compte des leçons tirées de la période couverte par la stratégie précédente, notamment en faisant la distinction entre planification et mise en œuvre, en mettant l'accent sur la capacité et la prestation de services, et en identifiant les sphères de contrôle et d'influence du GPE pour mieux définir ce dont le Partenariat doit lui-même rendre compte.
- Élaborer un cadre de résultats aligné sur la nouvelle théorie du changement qui « prenne mieux en compte la complexité ». Cela devrait conduire à utiliser un nombre réduit d'indicateurs clés.
- Intégrer le principe du renforcement de l'égalité entre les sexes au niveau des résultats et des réalisations dans la théorie du changement et le cadre de résultats.
- Renforcer les processus d'apprentissage conjoint à l'échelle mondiale et au niveau des pays.

Le Secrétariat a tiré un certain nombre de leçons de la mise en application de la stratégie actuelle de suivi-évaluation du GPE :

- Une mine d'informations probantes a été générée pour aider à formuler une nouvelle stratégie. La stratégie a permis de constituer une importante base de données d'expérience sur le modèle opérationnel et la performance des financements du GPE, qui a été source d'enseignements à l'échelle mondiale. Ces données d'expérience ont été très utiles au Conseil et au Secrétariat pour élaborer de nouveaux programmes (par exemple l'Éducation à voix haute) et formuler la prochaine stratégie. Elles ont également été utilisées par le Conseil pour rendre compte des actions menées.
- Les mécanismes de suivi-évaluation ont été quelque peu institutionnalisés. La stratégie a en outre permis de progresser vers une institutionnalisation du dispositif de suivi-évaluation au niveau du Secrétariat et, dans une certaine mesure, à l'échelle du Partenariat.
- La reddition de comptes et l'apprentissage à l'échelle du Partenariat ont quelque peu progressé. La stratégie n'a que moyennement permis de promouvoir la reddition de comptes et l'apprentissage à l'échelle du Partenariat, en particulier pour les partenaires nationaux et les agents partenaires. Un problème majeur affectant l'apprentissage est que la stratégie n'a pas généré d'informations solidement tirées par la demande qui soient utiles aux partenaires locaux pour élaborer les politiques et les programmes au niveau des pays. Les mécanismes en place à l'échelon national pour diffuser les conclusions du suivi-évaluation et en tirer des enseignements sont insuffisants, le Secrétariat étant responsable au premier chef de la stratégie de suivi-évaluation.
- Le portefeuille d'évaluations n'est pas suffisamment adapté aux besoins des pays. Le flux d'évaluation ne prévoit pas de méthodologie pour traiter des principaux problèmes sectoriels intéressant les partenaires locaux. Les évaluations fournissent certes

des informations importantes sur le Partenariat et les problématiques sectorielles à l'échelon national, mais elles ne sont pas tirées par la demande, ni adaptées aux besoins du pays ; elles sont administrées par le Secrétariat et portent sur des questions standards et non pas spécifiquement conçues en fonction des besoins et des intérêts nationaux.

- Les possibilités d'apprentissage au niveau des pays sont limitées. Cela s'explique en partie par les deux premiers facteurs, mais aussi par le fait que l'équipe chargée des évaluations mondiales contribue peu à l'apprentissage au niveau des pays, en raison de la conception même et de l'objectif des évaluations.
- Des gains d'efficience sont possibles. Les données d'expérience pourraient être générées et utilisées de manière plus efficiente si l'on s'appuyait sur les atouts du GPE ainsi que sur les processus ordinaires des pays et du Partenariat, en particulier les revues sectorielles conjointes et la mise en œuvre des plans sectoriels.

L'Évaluation sommative indépendante est accessible en ligne<sup>1</sup>, et le portefeuille d'évaluations du Partenariat peut aussi être consulté à partir du site web du GPE<sup>2</sup>.

**Tableau A.1 : Tableau récapitulatif des conclusions relatives à certaines composantes de suivi-évaluation (SE)**

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
Suivi des résultats	<b>Efficacité :</b> Le cadre de résultats (CR) a considérablement renforcé la transparence en élargissant la base de données d'expérience (via les rapports sur les	On pourrait prêter davantage attention au fonctionnement du modèle opérationnel. Pour ce faire, il faudrait des indicateurs permettant de faire un suivi de la mise en œuvre du PSE, des financements, de la	Rationaliser le nombre d'indicateurs sur la base des opportunités et des arbitrages recensés dans le cadre de l'analyse qualitative des avantages des indicateurs du CR par rapport à leur coût.	Des considérations pratiques restreignent la pertinence du CR sachant que des questions complexes, telles que les progrès dans la mise en œuvre des ESPIG, les activités de plaidoyer ou le contrôle fiduciaire, sont	Le nouveau cadre de résultats reflétera la nouvelle stratégie du GPE.  Rehausser l'importance des liens cruciaux entre planification et mise en œuvre ainsi que de la responsabilité mutuelle,

<sup>1</sup> [https://www.globalpartnership.org/content/independent-summative-evaluation-gpe-2020?audience-profile=gpe-secretariat&utm\\_source=Global+Partnership+For+Education&utm\\_campaign=2a0e1a10e9-English+Campaign++2020-07-03-02-15-30&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_90856a3035-2a0e1a10e9-173953353](https://www.globalpartnership.org/content/independent-summative-evaluation-gpe-2020?audience-profile=gpe-secretariat&utm_source=Global+Partnership+For+Education&utm_campaign=2a0e1a10e9-English+Campaign++2020-07-03-02-15-30&utm_medium=email&utm_term=0_90856a3035-2a0e1a10e9-173953353)

<sup>2</sup> <https://www.globalpartnership.org/results/monitoring-evaluation>

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
	<p>résultats et les données disponibles sur le site web du GPE) accessibles au Partenariat sur les progrès réalisés en direction de ses buts et objectifs.</p> <p><b>Efficience :</b> Pour certains indicateurs, le CR s’est appuyé sur les initiatives/ processus existants des partenaires pour obtenir des données, générant ainsi des gains d’efficience.</p>	<p>performance organisationnelle et de la performance du Partenariat.</p> <p>Il s’agit aussi de mieux prendre en compte le contexte national et d’établir une distinction plus claire entre le cadre de développement dans lequel le GPE opère (indicateurs d’impact global et de résultats au niveau des pays) et la performance organisationnelle (bonne mise en œuvre des PSE).</p> <p>Il faudrait que des indicateurs aident à identifier la valeur ajoutée du Partenariat aux échelons national, régional et mondial pour renforcer l’argumentaire en faveur de l’investissement dans le Partenariat.</p>	<p>Utiliser les données existantes fournies par les systèmes de suivi sectoriel des PDP.</p> <p>Prêter davantage attention à l’utilisation des données pour le suivi des ESPIG et aux initiatives mondiales telles que l’Éducation à voix haute et le mécanisme de partage de connaissances et d’innovations (KIX).</p>	<p>Constats</p> <p>traitées au moyen d’un indicateur unique d’envergure limitée, ce qui pose le risque que la prise de décision repose sur des données relativement étroites<sup>3</sup>.</p> <p>En particulier, le CR dans sa forme actuelle n’examine pas suffisamment les questions clés relatives à la performance du GPE, en particulier la qualité de la coopération et de la mise en œuvre du PSE au niveau des pays<sup>4</sup>.</p> <p>L’évaluation sommative indépendante recommande que le GPE élabore un CR qui tienne mieux compte de la complexité et qui soit aligné sur une nouvelle théorie du changement une fois que la prochaine stratégie du GPE aura été finalisée. Ce rapport</p>	<p>mais au moyen d’un plus petit nombre d’indicateurs pertinents.</p> <p>Renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan et du fonctionnement du Partenariat au niveau des pays, et veiller à la mise en place d’un processus national qui permette de compiler ces données et d’en rendre compte dans le cadre de résultats du GPE.</p>

<sup>3</sup> Page 26 du rapport final de l’Évaluation sommative indépendante

<sup>4</sup> Section 6.4.5 du rapport final de l’Évaluation sommative indépendante

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
				Constats	
				souligne qu'il est essentiel de rendre compte de résultats importants comme la qualité de la coopération au niveau des pays, la qualité et la performance des agents partenaires, les progrès dans la responsabilité mutuelle et l'avancement de la mise en œuvre du PSE/TPE <sup>5</sup> .	
Suivi des financements	<b>Efficacité</b> : Le flux de suivi des financements a institutionnalisé la collecte et la déclaration dans le CR des données relatives aux indicateurs permettant de suivre les financements (types d'interventions financées, obtention concrète des résultats prévus, atteinte des indicateurs de la	Une approche plus systématique de l'identification et de l'analyse des leçons à tirer des données de suivi des financements, en particulier des rapports de mise en œuvre et de fin d'exécution, pourrait être mise en place.	La qualité et l'exhaustivité des rapports de mise en œuvre et de fin d'exécution des financements varient considérablement d'un agent partenaire à l'autre <sup>6</sup> .  Une plus grande cohérence des rapports établis par les agents partenaires au moyen des modalités existantes permettrait de plus facilement inclure dans les rapports de mise en œuvre et de fin d'exécution toutes les données relatives aux	L'Évaluation sommative indépendante reconnaît que les informations de suivi contenues dans les examens de la performance du portefeuille et des financements sont importantes pour le GPC et pour l'équipe de soutien aux pays. Compte tenu de la charge de travail existante pour administrer les financements, ces deux organes ne disposent cependant pas du temps nécessaire pour analyser	Élaborer un cadre commun, mais simple, de suivi-évaluation et de fin d'exécution des projets/programmes, qui confère de la souplesse aux agents partenaires et aux PDP mais qui permette aussi au GPE, en tant que partenariat, de suivre les principaux résultats et d'en tirer des enseignements. Afin d'améliorer l'accès aux informations concernant les financements et leur utilisation par les acteurs concernés, un tableau de bord pourrait être mis au

<sup>5</sup> Recommandation 4.2 (p. 139) du rapport final de l'Évaluation sommative indépendante

<sup>6</sup> Sur la base d'un examen des rapports de fin d'exécution pour la période 2016-2018.

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
	tranche variable, et état d'avancement de la mise en œuvre).		financements qui figurent dans les rapports ordinaires.	systématiquement ces données d'expérience et en tirer les leçons.	point qui fournirait des informations régulièrement tenues à jour sur les décaissements, la mise en œuvre des financements et les progrès réalisés au regard des indicateurs clés.
Évaluation	Les évaluations menées à bien jusqu'ici ont fourni des informations cruciales sur le fonctionnement du modèle opérationnel du GPE (évaluations au niveau des pays et ESPDG) <sup>7</sup> et elles ont permis d'apprendre de l'expérience du FSCE et d'éclairer la conception de l'Éducation à voix haute ; elles ont également apporté des éléments utiles à la prise de décisions pour les réunions	Les données probantes générées par les évaluations au niveau des pays n'ont pas stimulé le niveau d'apprentissage souhaité à l'échelon national.  Les interventions novatrices dans les pays n'ont pas donné lieu à des évaluations d'impact, ce qui constitue une occasion manquée de contribuer à enrichir la base mondiale de données d'expérience sur les innovations dans le secteur de l'éducation	La gestion centralisée d'un gros portefeuille à l'échelon du Secrétariat s'est traduite par des coûts de transaction élevés pour le Secrétariat et par des inefficiences dans la mise à disposition d'informations riches d'enseignements à l'échelon du Partenariat et à celui du pays.	L'Évaluation sommative indépendante <sup>8</sup> note que de nombreux documents du Conseil font référence aux évaluations au niveau des pays présentées comme une justification et une explication « objectives » de la nécessité de débattre de questions comme la responsabilité mutuelle, l'alignement et l'adaptabilité au contexte national, et d'agir en conséquence.  Elle préconise en outre de poursuivre les travaux pour assurer que les informations de suivi-	La nouvelle approche se décompose en deux flux :  un flux tiré par le pays : ce flux sera intégré dans le modèle opérationnel pour fournir des données probantes tirées par la demande qui tiennent davantage compte du contexte pour appuyer l'apprentissage et la prise de décision à l'échelon national ;  un flux tiré par le Secrétariat : ce flux comprendra des résumés et des examens systématiques des évaluations au niveau des pays pour générer des

<sup>7</sup> Note : Cette information n'a pas été disponible avant la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique.

<sup>8</sup> Section 6.2.3

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
	préparatoires aux réunions du Conseil. Elles ont par ailleurs servi de base d'études détaillées pour l'Évaluation sommative dépendante.			évaluation visent plus précisément à répondre aux questions qui se posent pour améliorer la performance à l'échelon national (notamment au niveau de la mise en œuvre du PSE, de la qualité de la performance du GLPE et de la qualité de l'agent partenaire).	connaissances et un apprentissage à l'échelle du Partenariat, ainsi qu'un ensemble d'évaluations administrées par le Secrétariat considérées comme une priorité stratégique et jugées importantes par le Conseil et le Partenariat.
Diffusion et apprentissage	La stratégie de suivi-évaluation a créé de solides processus de partage d'expériences à l'échelle mondiale qui ont nourri les discussions du GPC lors de l'examen du portefeuille et les débats du SIC lors de l'examen du rapport sur les résultats et durant les réunions des groupes constitutifs des PDP préparatoires à celles du Conseil et durant les réunions formelles du Conseil ; il y a tout	Absence de données de suivi-évaluation pertinentes (par exemple sur les progrès en direction des cibles sectorielles à l'échelon national) et de mécanismes efficaces de diffusion et d'apprentissage au niveau des pays.  On pourrait concevoir des produits de suivi-évaluation différenciés pour différents publics, notamment les bailleurs de fonds et les PDP, de sorte que l'information soit communiquée à ces partenaires de la manière la plus efficace possible et	La centralisation de nombreuses fonctions de suivi-évaluation au niveau du Secrétariat a contrarié la mise en place d'une culture d'apprentissage à l'échelle du Partenariat, tant à l'échelon mondial que national. Une approche plus participative du suivi-évaluation aurait permis de promouvoir l'apprentissage fondé sur l'expérience auprès des PDP et des autres partenaires.	L'Évaluation sommative indépendante souligne qu'il importe de décentraliser les activités de suivi-évaluation si l'on veut résoudre les questions liées à la mise en œuvre du PSE et à l'efficacité du GLPE pour aider le Partenariat à obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays.  Elle appelle également à élaborer un programme d'apprentissage qui vise spécifiquement à améliorer l'utilité des informations de suivi-évaluation et à mieux les cibler sur le bon public	L'apprentissage au niveau des pays sera intégré dans le modèle opérationnel. L'apprentissage à l'échelle mondiale/du Partenariat résultera de la mise en place d'échanges entre pays et de partenariats utilisant les mécanismes existants du GPE (KIX, Éducation à voix haute) ou de la création de nouvelles modalités autonomes, comme l'établissement d'un réseau de partage de données d'apprentissage à l'intention des hauts responsables des pays partenaires du GPE. L'apprentissage au niveau du Conseil/des Comités résultera de la génération

Composante de SE	Examen par le Secrétariat			Évaluation sommative indépendante	Propositions de haut niveau intégrées dans le cadre de SEA
	Ce qui a fonctionné	À améliorer – Efficacité	À améliorer – Efficience		
	lieu de croire que ces échanges d'expériences ont enrichi les connaissances stratégiques à l'échelle mondiale <sup>9</sup> .	qu'ils puissent en faire usage.		pour améliorer la prise de décision aux différents niveaux du Partenariat.	collective de connaissances lors des examens systématiques. L'apprentissage au niveau (des agents) du Secrétariat prendra la forme d'une gestion plus robuste des connaissances qui fera partie intégrante de la formation du personnel par le biais de la stratégie de gestion des ressources humaines du GPE.

<sup>9</sup> Les flux d'activité pour l'élaboration du prochain plan stratégique ont ainsi été définis en partie sur la base des conclusions des évaluations au niveau des pays et du cadre de résultats.

## Annexe A.2 : Observations des parties prenantes sur la version initiale du cadre de SEA et prise en compte des avis exprimés

Catégorie	Partie prenante	Comment ces observations sont-elles été ou seront-elles prises en compte dans le SEA ou d'autres flux d'activité (modèle opérationnel ou cadre de financement) de la stratégie ?
<b>Cadre de résultats</b>		
Un tableau serait utile pour comprendre les changements proposés et les indicateurs utilisés jusque-là et pour expliquer les raisons pour lesquelles certains sont abandonnés et d'autres conservés, en précisant la justification/les critères de choix retenus (utilité, coût, fiabilité, entre autres).	SIC, NORAD	Information en Annexe D, Tableau 2.
Mieux expliquer en quoi la stratégie de suivi-évaluation aidera le GPE à mieux traiter la question du financement national. L'indicateur proposé pour mesurer le volume de financement manque de clarté et de consistance.	SIC	Information en Annexe D, Tableau 1. Voir aussi le document sur le nouveau modèle opérationnel, qui traite du financement national et des moyens qui seront mis en œuvre pour mesurer ce financement et en rendre compte.
La proposition pourrait être améliorée si elle examinait plus avant les causes profondes du manque de transparence, ainsi que les différents niveaux de reddition de comptes (par qui, à qui ?), ce qui aiderait à choisir des modalités de SEA efficaces. Le principe de transparence exige de trouver un équilibre entre un petit nombre d'indicateurs de résultats qui seraient « strictement obligatoires » et d'autres qui le seraient moins.	SIC	La stratégie de SEA propose d'utiliser un cadre des résultats qui combine indicateurs de suivi et informations tirées des évaluations (à caractère moins obligatoire et portant davantage sur les progrès et la compréhension des facteurs qui influent sur les résultats). Voir également l'information en Annexe B.
Mettre davantage l'accent sur l'alignement du cadre de suivi du GPE sur les indicateurs pertinents de l'ODD 4.	SIC	Voir l'Annexe D, Tableau 1 (cadre de résultats initial)
Pour évaluer le degré d'alignement et d'harmonisation de l'appui des partenaires de développement, doit-on « élaborer une méthodologie/des directives et outils », ou pourrait-on utiliser un indicateur qui évalue la manière dont les partenaires harmonisent leur appui à la mise en œuvre du PSE ?	SIC	Oui, le cadre de SEA propose la mise au point d'un indicateur d'efficacité du Partenariat qui prenne en compte l'alignement et l'harmonisation. La méthodologie est en cours d'élaboration.
Le « maillon manquant » des processus intermédiaires suscite des inquiétudes – il existe des indicateurs de processus/d'intrants/de résultats et des indicateurs de haut niveau sur l'éducation à l'échelle du système, mais il n'est pas certain qu'il en existe suffisamment pour mesurer « l'impact des financements sur les réalisations concrètes », un maillon faible de la chaîne de résultats du GPE.	DFAT	Le cadre de SEA propose plusieurs pistes pour évaluer l'impact des financements : définition plus claire des caractéristiques du cadre de résultats des financements ; mise en place d'un flux d'évaluation portant spécifiquement sur les interventions appuyées par les financements ; et mesure des réalisations des financements dans les domaines prioritaires au regard des choix opérés et mis en œuvre l'échelon national.
La priorité est moins d'incorporer des indicateurs systémiques, dont la couverture est plus large et qui sont donc plus distants, que de déterminer ce que les financements du GPE contribuent concrètement à réaliser (« examiner sérieusement les leviers »). Nous sommes favorables à la tenue d'une discussion modérée qui permette aux membres du Conseil de suivre l'exécution de la volonté de rationalisation du cadre de résultats, tout en maintenant l'établissement de rapports harmonisés, simplifiés et du niveau de qualité requis.	DFAT	Merci. La stratégie de SEA et le cadre de résultats font la distinction entre les processus et résultats à l'échelon national/sectoriel et les résultats obtenus avec l'appui des processus et des financements du GPE.

Suivi de l'impact sur l'égalité entre les sexes – Le « maillon manquant » des processus intermédiaires est aussi une réalité pour les indicateurs d'égalité entre les sexes.	DFAT	Cette question sera traitée dans le cadre des diagnostics/de l'évaluation de cette dimension complexe. Des travaux ont été entrepris pour identifier les moyens d'y parvenir.
Le cadre de résultats à l'échelle du Partenariat devrait comporter des indicateurs qui mesurent la performance des financements du GPE – sont-ils efficaces – et pas seulement la performance de l'ensemble du secteur d'un pays.	Groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Voir l'Annexe D, Tableau 1 (cadre de résultats initial).
Désagrégation : Le GPE doit résolument promouvoir ce programme, et nous préconisons la mise au point d'un indicateur (et des cibles correspondantes) qui mesure le nombre/% d'ESPIG fournissant des données désagrégées par bénéficiaire appartenant à un ou plusieurs groupes marginalisés (groupe ethnique, enfants en situation de handicap, situation économique, etc.).	NORAD	La proposition est notée et sera traitée dans le cadre du modèle opérationnel et du cadre de résultats.
Quelles sont les échéances et les étapes du processus de finalisation du cadre de résultats ?	NORAD	Une version préliminaire sera soumise au SIC en avril 2021 ; la version finale sera présentée au Conseil en juin 2021.
Compte tenu du regain d'attention porté à la prestation de services – est-il prévu d'inclure des indicateurs des services fournis (salles de classe, manuels scolaires, enseignants formés, etc.) ?	NORAD	La stratégie de SEA propose d'examiner deux aspects : la qualité de l'enseignement et la capacité organisationnelle. Il ne s'agit pas seulement de mesurer le nombre de classes, de manuels scolaires et d'enseignants formés, qui sont des intrants pour la réalisation des objectifs à l'échelle du financement, en partant du principe que si ces critères sont remplis, les objectifs sont atteints, ce qui n'est pas nécessairement le cas.
Si l'on veut rehausser l'importance de l'apprentissage et encourager une culture d'apprentissage sur la base de l'expérience à l'échelle du Partenariat, nous préconisons de suivre une approche davantage fondée sur la demande et adaptée au contexte local, d'utiliser un nombre réduit d'indicateurs institutionnels, et de privilégier une démarche qui permette de générer des données utiles à la prise de décisions tout au long des processus opérationnels.	Aide-mémoire des PDP	Avis partagé. Il s'agit là d'un principe fondamental du cadre de SEA proposé.
<b>Suivi-évaluation au niveau des projets du GPE</b>		
Il serait utile d'avoir l'avis du GPC sur la proposition d'un format commun pour établir les rapports d'ESPIG et savoir si les données recueillies déclencheront des mesures pour les pays qui accusent des retards. Ou en quoi cela aidera-t-il les pays à rectifier le tir, et quel sera le rôle du Secrétariat à cet égard ?	SIC, groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Avis partagé. Ce point sera désigné pour discussion avec le GPC. Du point de vue du SEA, la conception du dispositif de suivi-évaluation intégré doit tenir compte de la nécessité pour les acteurs de terrain de tirer des enseignements des données et éléments de preuve. Le rôle du Secrétariat sera de promouvoir l'apprentissage à partir des données d'expérience.
Quel impact la proposition d'harmoniser les rapports d'avancement et de fin d'exécution établis par les agents partenaires aura-t-elle sur leurs coûts de transaction ?	SIC	Nous en discuterons avec les agents partenaires. D'un autre côté, ce serait un énorme avantage pour le Partenariat de pouvoir appréhender la performance du portefeuille de façon stratégique et d'être à même de déterminer si les fonds du GPE sont employés de manière efficace et efficiente.
Les financements feront-ils l'objet de rapports réguliers ? Il faudra s'assurer de l'établissement de rapports réguliers et adéquats sur l'avancement de la mise en œuvre et sur la fin de l'exécution des financements de manière à permettre la remontée	Groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Ce point est traité dans les sections 3.2 et 3.3. Les financements appuieront les activités de suivi-évaluation.

d'informations et la prise de mesures correctives en temps voulu. Si la démarche doit être impulsée par le pays, comment faire en sorte qu'elle soit financée durablement et s'applique comme il se doit à tous les financements ?		
<b>Évaluations et diagnostics au niveau des pays</b>		
Il serait bon d'encourager les diagnostics nationaux par opposition aux diagnostics internationaux qui peuvent être empreints d'une certaine idéologie. Cela contribuerait à renforcer les capacités ainsi qu'à différencier et pérenniser les actions menées à l'échelon national.	SIC	Un examen des méthodologies disponibles est en cours, qui permettra de définir des options sur la base de critères tels que la validité, la fiabilité et l'applicabilité au contexte national. Voir aussi l'Annexe D, section 4.
Les diagnostics systémiques à l'échelon national ne doivent pas être tirés par les buts et domaines prioritaires du GPE, mais plutôt s'inscrire dans une approche holistique des diagnostics systémiques.	SIC	Cette question est traitée dans le cadre du modèle opérationnel.
Les évaluations des interventions et des politiques publiques doivent être conçues en fonction des priorités nationales. Si le document explique très bien le processus, il gagnerait à approfondir davantage les méthodes d'analyse, l'établissement des priorités—comment les besoins des pays seront-ils identifiés ?	SIC	Ce travail a déjà commencé. La stratégie de SEA présentera dans les grandes lignes certaines normes méthodologiques (voir l'Annexe C), et en ce qui concerne les questions relatives aux diagnostics et évaluations, les priorités seront établies dans le cadre des processus de financement (à formuler à la prochaine étape).
Comment les pouvoirs publics, dans un contexte de capacités restreintes, piloteront-ils les évaluations à l'échelon sectoriel ? Même avec le financement à l'appui des capacités systémiques, la complexité du modèle opérationnel et le poids des transactions continuent de faire obstacle à la mise en application d'un partenariat efficace.	SIC, DFAT	Le document sur le modèle opérationnel traite des questions liées aux coûts de transaction. En ce qui concerne les capacités, un partenariat stratégique de SEA est proposé pour aider les gouvernements à entreprendre des évaluations (et à renforcer les capacités sur la base d'un modèle « d'apprentissage basé sur l'expérience »).
Ces examens et évaluations imposeront un surcroît de travail aux pays, en particulier aux pays en situation de fragilité et de conflit. Un examen critique de cette charge supplémentaire aurait été utile.	NORAD	Les examens et évaluations feront partie intégrante du modèle opérationnel (et, dans certains cas, seront tirés par la demande). Les processus seront conçus de manière à être intégrés le plus possible dans les processus opérationnels, afin d'encourager l'apprentissage par l'expérience. Cela prendra donc du temps, mais la formule aurait pour avantage d'améliorer l'information et de faciliter les mesures correctives. La charge de travail et d'autres questions seront examinées dans le cadre d'opérations pilotes (on peut difficilement évaluer la charge de travail supplémentaire sans évaluer également les avantages que ce travail est susceptible de procurer).
Il faut du temps pour évaluer l'efficacité du renforcement des capacités d'un système et l'impact de ce renforcement sur les politiques publiques. Lorsque des interventions sont conçues pour renforcer les capacités de l'administration éducative, l'évaluation de leur contribution à l'amélioration de la performance et de la prestation de services nécessite parfois plus d'un ou deux ans. Comment les évaluations tiendront-elles compte de ces contraintes et mesureront-elles les progrès au regard de certains jalons ?	SIC	Les évaluations seront spécialement conçues pour traiter ces questions en détail. Chaque évaluation sera assortie de son propre questionnaire et aura donc une conception unique. Le cadre de SEA n'impose pas de calendriers ou de méthodologies préétablis.
Il serait bon d'envisager de subordonner tout examen ou évaluation à l'élaboration préalable d'un « plan d'apprentissage ». Cela permettrait de déterminer quand et comment les informations collectées doivent être utilisées.	NORAD	Avis partagé. La stratégie de SEA proposera de normaliser cette pratique dans les évaluations financées par le GPE.
Comment le GPE capitalisera-t-il sur les systèmes nationaux au lieu d'imposer de nouveaux outils et méthodologies d'évaluation ? Comment le GPE créera-t-il un système	LAC	Le flux tiré par le pays dans le cadre de SEA contribuera à renforcer les systèmes nationaux en promouvant une démarche d'« apprentissage par

à même de soutenir des pays qui appliquent différents systèmes et modalités d'évaluation ?		l'expérience » qui garantisse que les évaluations répondent aux objectifs visés et sont utiles aux acteurs nationaux. La stratégie de SEA définira également une norme régissant la mise en place/le renforcement des systèmes nationaux au moyen du flux de SEA.
<b>Partenariats stratégiques</b>		
Il serait bon de s'appuyer sur plusieurs partenaires locaux, proches du terrain, plutôt que sur une seule entité mondiale.	SIC	Le partenariat stratégique de suivi, d'évaluation et d'apprentissage portera sur les meilleurs moyens d'apporter un appui aux pays en matière de SEA et sur les capacités requises dans ce domaine, y compris à l'échelon national.
Qui sont les partenaires stratégiques, sont-ils déjà membres du Partenariat ? – Il vaudrait mieux faire appel à des partenaires en capacité de fournir des services de SEA visant spécifiquement à réduire les coûts de transaction, et mener des travaux mieux adaptés au contexte qui favorisent davantage l'adhésion et l'acceptation à l'échelon national.	SIC	L'ISU est déjà un partenaire. Il faudra toutefois identifier un ou plusieurs autres partenaires qui disposent d'autres compétences stratégiques en matière de SEA, comme indiqué dans la section 4.
<b>Autres</b>		
Prendre systématiquement en compte les dimensions d'égalité des sexes et d'équité dans les différents aspects du cadre.	SIC	Accompli.
Il serait bon de fournir des exemples qui ne concernent pas seulement l'égalité des sexes et qui portent sur d'autres priorités comme le financement national, l'équité et l'inclusion.	SIC	Accompli ou référence à l'égalité entre les sexes supprimée.
Il faudrait davantage insister sur la nécessité de renforcer les systèmes de données nationaux et les capacités d'exploitation des données du Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), en particulier les aspects ayant trait à la gestion de ce système. Il convient d'élaborer plus avant le plan d'appui au renforcement des SIGE qui contribueront au final à améliorer la qualité des données et à réduire les délais entre le moment où les données nationales sont communiquées à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et celui où des données permettant d'établir des comparaisons internationales sont publiées.	SIC	Le renforcement du SIGE résultera surtout de l'application du modèle opérationnel, même si les activités de SEA, en utilisant les données du système, y contribueront.
On met beaucoup l'accent sur le financement à l'appui des capacités systémiques, or cet instrument n'a pas encore été créé, ce qui pourrait poser des difficultés de mise en œuvre au moins aux premiers stades du processus.	SIC	Avis partagé. Le document sur le modèle opérationnel, qui esquisse les grandes lignes du financement à l'appui des capacités systémiques, doit être approuvé par le Conseil.
De quelle manière les stratégies d'apprentissage et de partage des connaissances répondront-elles aux intérêts des PDP ?	DFAT	De deux manières : le flux tiré par le pays sera élaboré à l'échelon national en collaboration avec les PDP ; le flux tiré par le Secrétariat prévoit l'établissement, à l'intention des hauts responsables des pays partenaires du PME, d'un réseau de partage en ligne et en présentiel de connaissances et de données d'apprentissage sur certaines thématiques, telles que l'égalité des sexes et l'inclusion. Ce dispositif n'a pas encore été mis au point, mais il tiendra compte de la demande. Voir également la section 3.4 du cadre de SEA.
Quand et comment déterminera-t-on les implications de la nouvelle approche en termes de capacités et de financement ?	DFAT	En ce qui concerne le flux de SEA tiré par le pays (y compris le suivi sectoriel et du partenariat), ces implications seront systématiquement prises en compte dans le modèle opérationnel, les financements à

		l'appui des capacités systémiques et les financements à l'appui des changements transformationnels. En ce qui concerne le flux de SEA tiré par le Secrétariat, il en sera tenu compte dans le programme de travail du Secrétariat. Voir également les sections 5 et 6 du cadre de SEA.
Comment le nouveau plan stratégique envisage-t-il à la fois de s'attaquer aux problèmes identifiés dans le cadre de la stratégie actuelle d'apprentissage et de suivi des résultats et de rester gérable, en particulier à périmètre de ressources constant (voire potentiellement diminué dans un contexte de pandémie mondiale de COVID) ?	DFAT	Le principal changement introduit par le cadre de SEA est d'encourager la prise en compte systématique des données d'expérience dans les processus à l'échelon national. Ce changement fondamental s'opérera par le biais du modèle opérationnel qui éclairera les arbitrages à rendre. Le cadre de SEA guidera cette démarche. En ce qui concerne le cadre de résultats et le programme de travail du Secrétariat, le changement consistera à utiliser nos ressources actuelles différemment. Nous souhaiterions que les discussions se poursuivent sur ce sujet.
Il serait bon de préciser quelles sont les activités du GPE qui seront adaptées et poursuivies, et quelles sont celles qui seront réduites ?	Groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Ces changements sont indiqués dans le cadre de SEA. Le programme de travail du Secrétariat, qui sera établi d'ici avril 2021, précisera les activités que le Secrétariat délaissera en partie et celles qu'il conduira différemment.
Qui dirigera (en pratique) le flux tiré par le pays ? Dans le cadre d'une approche impulsée par les pays, les différents rôles et implications doivent être définis avec réalisme : une stratégie de SEA « tirée par le pays » doit identifier les risques posés par la charge que représente la mise en œuvre, ainsi que les modalités du soutien à mettre en place pour concilier appropriation par le pays et assurance qu'il rendra compte des résultats des financements.	Groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Le flux tiré par le pays fait partie intégrante du modèle opérationnel, et les rôles et responsabilités seront dorénavant définis dans ce cadre. L'obligation de rendre compte des résultats des financements continuera d'échoir aux agents partenaires. Il incombera à l'équipe du Secrétariat chargée des résultats et des performances de faire la synthèse des informations de SEA.  Comme indiqué dans le cadre de SEA, la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage proposée précisera les rôles et responsabilités des différents acteurs (voir la section 3.1 et l'Annexe C).
Il importe de planifier la prochaine évaluation indépendante de sorte qu'elle puisse nourrir l'élaboration de la prochaine stratégie (ou de prendre des dispositions distinctes à cet effet).	Groupes de bailleurs de fonds 3 et 6	Avis partagé. Cette planification sera intégrée dans le programme de travail du Secrétariat, lequel sera examiné par le SIC et par le Conseil en avril et juin 2021 respectivement.
Actuellement, de nombreux PDP n'établissent pas de plans/budgets ni de rapports annuels. Pourrait-on envisager de subordonner l'obtention d'un financement du GPE à la préparation de ces documents ?	NORAD	Les conditions à remplir pour obtenir un financement du GPE sont définies dans le modèle opérationnel.
Comment le GPE s'assurera-t-il de l'adhésion des pays au cadre de SEA ?	LAC	Une consultation a été organisée en juillet avec les PDP, et les consultations en cours sur le modèle opérationnel portent également sur les aspects du SEA concernant ce point.

## Annexe A.3 : Aperçu des principaux éléments de la stratégie de SEA du GPE 2020

**Présentation générale de la stratégie de suivi du GPE 2020** : La stratégie de suivi du GPE 2020 s'articule autour de quatre éléments principaux :

- le suivi des financements de mise en œuvre, sur la base de leur état d'avancement et des rapports de fin d'exécution au regard des objectifs visés ;
- le suivi de programmes tels que l'Éducation à voix haute et le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations, sur la base de leur cadre de résultats ;
- une base de données globale sur les indicateurs du cadre de résultats du GPE contenant des informations sur l'impact et les résultats dans les pays partenaires, des données sur les processus à l'échelon national et des indicateurs au niveau des financements ;
- des rapports de suivi analytique :
  - o le Rapport sur l'examen du portefeuille de financements, qui présente une analyse du portefeuille de financements du GPE, ainsi que des informations complémentaires sur la performance financière du GPE ;
  - o le Rapport sur les résultats annuels, qui présente une analyse des données sur le cadre de résultats, ainsi que des informations supplémentaires tirées des évaluations et des opérations.

### Suivi des financements du GPE 2020

- L'examen des rapports de fin d'exécution des financements de mise en œuvre<sup>10</sup> fait apparaître que, dans sa forme actuelle, le suivi des financements ne permet pas au GPE d'évaluer de manière systématique l'efficacité de son action dans les domaines intéressant le Partenariat au regard de l'égalité des sexes, de l'équité et d'autres priorités. Le Partenariat est donc dans l'incapacité de mesurer l'efficacité de ses interventions dans des domaines importants et d'en tirer de précieux enseignements sur l'efficience (deux dimensions importantes de l'efficacité par rapport au coût), ces deux aspects n'étant pas régulièrement documentés dans les rapports (d'avancement et) de fin d'exécution. Cet état de fait résulte des différentes approches suivies par les agents partenaires pour définir le cadre de résultats des financements, mesurer les progrès accomplis et établir les rapports de fin d'exécution.
- En outre, si ces informations sur les financements sont généralement accessibles au cas par cas, les données de suivi sur les financements de mise en œuvre (tant pendant leur déroulement qu'à la fin de leur exécution), telles qu'elles sont actuellement collectées, ne peuvent pas être agrégées au niveau du Partenariat et offrir ainsi une vision d'ensemble de la performance du portefeuille de nature à éclairer les décisions stratégiques. Cela s'explique aussi et surtout par le défaut d'harmonisation du champ couvert par les rapports et les instruments de mesure (indicateurs ou autres), et par les différentes modalités d'établissement de rapports des agents

---

<sup>10</sup> <https://www.globalpartnership.org/content/review-completion-reports-gpes-implementation-grants-2016-2018>

partenaires. Le cadre de résultats actuel du GPE 2020 ne fournit pas non plus de données chiffrées sur la performance des financements de mise en œuvre à la fin de leur exécution, même si le rapport sur la performance des financements recense les réalisations concrètes (salles de classe, manuels scolaires et enseignants formés) et indique l'état d'avancement global de la mise en œuvre.

### **Suivi du Partenariat et des processus sectoriels du GPE 2020**

- Le cadre de résultats du GPE rend compte des réalisations importantes à l'échelon sectoriel, mais ne contient pas suffisamment d'informations sur les processus sectoriels qui pourraient servir d'indicateur principal et signaler si les résultats visés ont des chances de se matérialiser. Le modèle du GPE est fondé sur des processus importants au niveau des pays (tels que la mise en œuvre du plan, les revues sectorielles conjointes et la participation des parties prenantes par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation) qui ne font l'objet d'aucun suivi ou dont le suivi ne fournit que des données partielles qui ne sont pas aussi pertinentes pour les acteurs à l'échelon national et que ceux-ci utilisent moins. Bien que ces processus soient censés aider les pays partenaires à obtenir les résultats visés, les données pertinentes à cet effet ne sont pas générées ou ne sont pas exploitées efficacement au niveau des pays. Il ressort de l'Évaluation sommative indépendante que :
- *Le cadre de résultats dans sa forme actuelle n'aborde pas suffisamment les questions clés relatives à la performance du GPE, en particulier concernant la qualité de la coopération, la responsabilité mutuelle et la mise en œuvre du PSE au niveau des pays (Évaluation sommative indépendante, p. 111). Bien que le Cadre de résultats existant de la stratégie 2020 du GPE ait permis un progrès significatif en ce qui concerne l'obligation faite au GPE de rendre compte des résultats, le cadre ne prend pas suffisamment en considération certains résultats importants. Il s'agit principalement de résultats qualitatifs comme la qualité de la coopération au niveau des pays, la qualité et la performance des agents partenaires, les progrès dans la responsabilité mutuelle et les progrès dans la mise en œuvre du PSE/TPE, qui ne sont pas faciles à mesurer avec les indicateurs SMART prédéterminés (p. 123).*
- Le GPE soutient l'élaboration des plans sectoriels, et les données sur la qualité de ces plans font l'objet d'un suivi et sont communiquées dans le cadre de résultats et dans le rapport sur les résultats du GPE. Cela étant, la mise en œuvre du plan sectoriel ne fait pas l'objet d'un suivi systématique, ce qui est révélateur de la méconnaissance d'un maillon essentiel de la théorie du changement implicite du GPE au niveau des pays : à savoir, la mise en œuvre des politiques publiques, du programme, des processus et des produits qui sont censés produire les résultats recherchés en termes d'accès des enfants à l'éducation et à l'apprentissage. L'évaluation régulière des progrès dans la mise en œuvre du plan/des politiques sectorielles au niveau du pays et la communication de ces données au niveau du Partenariat aideraient à la fois le pays et Partenariat à déterminer dans quelle mesure les différents programmes et politiques mis en œuvre dans le système éducatif des pays du GPE sont en bonne voie pour atteindre les objectifs sectoriels.
- De même, si certaines dimensions du Partenariat au niveau des pays, notamment la qualité des revues sectorielles conjointes, font bien l'objet d'un suivi, la pertinence des données collectées et la manière dont ces revues contribuent à améliorer la mise en œuvre à l'échelon national restent pour l'heure deux grandes inconnues. Qui plus est, le groupe local des partenaires de l'éducation n'évalue pas

l'alignement et l'harmonisation de l'appui des partenaires de développement, qui figurent pourtant parmi les principales attentes du Partenariat au niveau des pays et qui constituent deux dimensions clés du modèle du GPE.

## Annexe B : Exemples de pistes de réflexion à l'intention des parties prenantes

Les paragraphes suivants donnent un aperçu du type de questions susceptibles d'intéresser les différents acteurs du GPE et des moyens à mettre en œuvre pour que les réponses qui y seront apportées soient sources d'enseignements et contribuent à la prise de décisions et de mesures éclairées. La réflexion porte sur la question de savoir qui doit apprendre et à quelles fins :

- **Les partenaires locaux** (gouvernement, associations d'enseignants, société civile, groupes de parents, groupe local des partenaires de l'éducation, etc.) pourraient souhaiter mieux appréhender les principaux obstacles qui s'opposent au changement systémique, ainsi que les politiques publiques, les programmes et les interventions à mettre en place pour les surmonter ; et savoir si les programmes sont efficaces par rapport à leur coût, s'ils sont fondés sur des données probantes et s'ils permettront d'obtenir des résultats, notamment en favorisant l'apprentissage des groupes marginalisés. Une solution serait de mettre en place un flux d'évaluation tiré par le pays qui instituerait des méthodes d'évaluation permettant de répondre aux questions des parties prenantes. Les leçons tirées de ces évaluations seraient intégrées dans le modèle opérationnel.
- **Les partenaires régionaux/mondiaux** (y compris les acteurs locaux qui se retrouvent ou participent à des forums régionaux ou mondiaux) pourraient s'interroger sur les moyens de surmonter les principaux obstacles au changement systémique et d'utiliser les données d'expérience d'autres pays ou contextes pour formuler et mettre en œuvre leurs propres politiques, programmes et interventions. Cette demande pourrait être satisfaite par le Secrétariat qui pourrait faire la synthèse des informations fournies par les pays et les évaluations dont il a directement la charge. Un second mécanisme servirait à diffuser et partager les données d'expérience des pays par le biais du mécanisme KIX, de l'Éducation à voix haute et des plateformes et organisations locales. Enfin, le réseau établi avec l'aide du Secrétariat à l'intention des hauts responsables nationaux bénéficierait du partage en ligne et en présentiel de connaissances et de données d'apprentissage sur certaines thématiques, telles que l'égalité des sexes et l'inclusion.
- **Le Conseil et les Comités** seront sans doute davantage intéressés par les progrès du GPE au regard du cadre de résultats, l'efficacité des stratégies du Partenariat et des financements et programmes nationaux, l'appui du GPE aux domaines prioritaires clés, l'efficacité des processus du Partenariat et l'efficacité globale du GPE par rapport à son coût. L'apprentissage des instances décisionnelles du GPE sera facilité par le programme de travail tiré par le Secrétariat, qui agrège les connaissances générées collectivement (notamment par le biais des examens systématiques des évaluations au niveau des pays). Cette information sera mise à disposition pour les besoins spécifiques du Conseil et des Comités du GPE. Le flux de SEA tiré par le Secrétariat s'inscrira dans le cadre d'un programme de travail approuvé par le Conseil qui encouragera la prise de décisions fondées sur des données probantes.

- **Les agents partenaires** souhaiteront probablement en apprendre davantage sur les questions opérationnelles qui se posent dans le contexte de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre, de l'efficacité et de l'efficience des financements du GPE. Cet apprentissage se fera par le biais d'un solide cadre de SEA et à travers l'évaluation des principaux processus de financement et des composantes appuyées par les financements du GPE.
- **Le Secrétariat** s'intéresse aux moyens d'appuyer le Partenariat et les décisions du Conseil et des Comités et d'intégrer les données d'expérience dans ces opérations quotidiennes (examen des financements, suivi des progrès à l'échelon national, examen des évaluations, appui au dialogue sur l'action à mener et au partenariat au niveau des pays, etc.). Il y a donc tout lieu de croire que l'application de toutes les informations de SEA aux différents aspects de ses activités et à la gestion de ses opérations quotidiennes (examen des financements, suivi des progrès à l'échelon national, examen des évaluations, appui au dialogue sur l'action à mener et au partenariat au niveau des pays, etc.) répondra à ce besoin. Pour faire de l'apprentissage sur la base de l'expérience un rouage habituel et à part entière de ses opérations, le Secrétariat intégrera toutes les informations de SEA dans sa plateforme de gestion des connaissances internes afin que ces données et éléments de preuve soient accessibles à l'ensemble du personnel. Le Secrétariat mettra également en place un programme de formation à l'intention de ses agents pour qu'ils contribuent plus activement à l'apprentissage adaptatif des pays. Ce programme sera lié à la stratégie de gestion des ressources humaines en cours d'élaboration et s'inscrira dans le cadre plus large de la stratégie d'apprentissage à l'échelle du Secrétariat qui s'adresse aux différentes équipes et recoupe différents thèmes.

## Annexe C : Justification et esquisse de la stratégie de SEA de haut niveau

### Justification de la stratégie de SEA proposée

Le plan GPE 2020 propose une stratégie de suivi-évaluation qui s'articule autour des éléments suivants :

- un cadre de résultats contenant des indicateurs clés, et un rapport annuel permettant de rendre compte des résultats obtenus ;
- des évaluations administrées par le Secrétariat – évaluations au niveau des pays, thématiques et programmatiques ;
- un suivi des financements, pour renseigner les indicateurs du rapport sur les résultats et le contenu du rapport sur le portefeuille de financements ;
- un budget, pour financer les activités susmentionnées ;
- une déclaration succincte de fin d'exécution des financements de mise en œuvre (utilisant les propres systèmes de l'agent partenaire).

La stratégie actuelle de suivi-évaluation ne traite pas des points suivants :

- Activité de suivi et activité d'évaluation : Il faut établir une distinction claire entre suivi et évaluation et définir comment chacune de ces activités sera menée à bien, en spécifiant les différents types d'évaluation, leur finalité, le public visé, et l'utilisation qui en sera faite.
- Normes/directives régissant les modalités de suivi et d'évaluation des résultats des différents types d'activités/flux de financement. À titre d'exemple, l'évaluation des ESPIG du GPE (un flux de financement majeur) n'est régie par aucune règle spécifique, si ce n'est que les normes de l'agent partenaire s'appliquent. Avec pour conséquence l'absence de normes minimales (par ex. cadre et indicateurs de résultats) et de critères minimums de qualité (par ex. efficacité, reddition de comptes sur des éléments clés de la stratégie du GPE, notamment efficacité du GLPE ou mise en œuvre à l'échelon sectoriel).
- Modalités de gouvernance clairement définies : En ce qui concerne les données probantes et l'utilisation qui en est faite, qui est responsable de quoi exactement. La question a été examinée de manière plus approfondie par le SIC dans le cadre de la stratégie actuelle, et cette analyse pourrait servir à définir plus avant les rôles et les responsabilités.

### Esquisse de la stratégie de SEA proposée

#### *Contexte et objet de la stratégie*

- Contexte de la nouvelle stratégie du GPE et de ses principaux éléments

- Objet de la stratégie
  - Dans le contexte de la nouvelle approche du GPE : promouvoir la reddition de comptes, la transparence et la souplesse d'apprentissage, de décision et d'intervention à l'échelle du Partenariat.
  - Définir les principes et les normes minimales qui guideront la formulation et la mise en œuvre du programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans l'ensemble du Partenariat. La nouvelle stratégie du GPE est élaborée alors que la pandémie au COVID-19 s'étend dans le monde, avec des effets potentiellement dévastateurs à l'échelle de la planète. Disposer de données et de preuves est primordial pour déterminer quelles sont les solutions qui donnent de bons résultats et suivant quelles modalités. Le principe de souplesse et d'information en temps utile fera donc partie intrinsèque de la stratégie pour orienter l'apprentissage et les décisions fondées sur des données d'expérience.
  - Définir les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la génération de données probantes et leur utilisation dans l'ensemble du Partenariat.
- La stratégie sera examinée et mise à jour périodiquement.

***Couverture : Instruments de financement du GPE et accords et processus du Partenariat***

La stratégie s'appliquera aux instruments de financement du GPE ainsi qu'aux processus clés qui sont d'une importance cruciale pour le fonctionnement du Partenariat.

- Aperçu des instruments de financement
- Aperçu des processus clés : gouvernance, fonctionnement du Secrétariat, processus de coordination et partenariat au niveau des pays

***Principes/normes***

La stratégie sera mise en œuvre via l'application de normes et de critères minimums. Un certain nombre de principes et de critères minimums sont proposés à cet effet, notamment :

Pour le suivi :

- utilisation de données fiables, valides et acceptées à l'échelle internationale ;
- données générées dans le cadre des processus ordinaires de la stratégie, du programme ou du projet ;
- nombre minimal d'indicateurs pertinents pour orienter la stratégie ou les opérations ;

- indicateurs rendant compte des dimensions clés : égalité des sexes, équité, situation de handicap ;
- indicateurs aisément accessibles à partir de sources nationales ou internationales.

Pour l'évaluation :

- accent mis sur la qualité et l'indépendance relative de l'évaluation (gouvernance et gestion de l'évaluation) ;
- application de normes (CAD de l'OCDE/autres normes à examiner) ;
- recours à des approches méthodologiques acceptées par les professionnels ;
- principes de souplesse et d'apprentissage en temps utile, assortis d'un plan explicite d'apprentissage et d'objectifs d'amélioration par acteur spécifique ;
- désagrégation des effets par sexe ;
- désagrégation des effets sur les populations marginalisées ;
- additionnalité du GPE en termes de financement, mais aussi en termes d'effet de levier/de mobilisation du Partenariat ;
- principes éthiques dans le traitement des parties prenantes et des sources d'information ;
- transparence et information du public.

### ***Domaines de suivi***

La stratégie définira, à un haut niveau, les modalités de suivi des principaux processus et résultats du Partenariat (tels que le cadre de résultats du GPE), les sources de données et les responsabilités de tous les partenaires en matière de communication et d'analyse des données pertinentes.

### ***Évaluation***<sup>11</sup>

La stratégie décrira les différents types d'évaluation acceptables (ou exigés) pour les instruments (de financement) et les processus (non financiers mais d'importance critique pour la stratégie du GPE) tels que :

- rapports sur les programmes appuyés par un financement ou rapports de fin d'exécution de projet ;
- évaluations au niveau des pays ;
- évaluations et examens stratégiques ;
- évaluations de processus ;
- examen périodique complet du GPE.

---

<sup>11</sup> L'Annexe A décrit les critères d'évaluation du programme de travail.

### ***Rôles et responsabilités***

La stratégie définira les rôles et les responsabilités de tous les acteurs du GPE, l'objectif étant qu'ils participent aux activités de suivi et d'évaluation, qu'ils en tirent des enseignements, et qu'ils utilisent les informations obtenues pour mieux contribuer à l'action du GPE, que ce soit dans le cadre des financements, de la formulation des politiques publiques, de la conception et de la mise en œuvre de programmes, du suivi ou des décisions se rapportant au Partenariat. Elle précisera également les attentes concernant l'engagement de tous les partenaires à fournir des données et des preuves pertinentes.

Rôles et responsabilités des différents acteurs en matière de SEA :

- Conseil et Comités
- Gouvernements partenaires
- Groupes locaux des partenaires de l'éducation
- Organisations partenaires
- Direction du GPE
- Agents du GPE
- Équipe chargée des résultats et des performances du GPE

**Références** : FEM, GAVI, Fonds mondial, UNICEF, Organisation internationale pour les migrations ; Banque mondiale ; autres organisations à consulter.

- [FEM](#)
- [GAVI](#)
- [Fonds mondial](#)
- [UNICEF](#)
- [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#)

## Annexe D : Avant-projet du cadre de résultats

(Pour référence uniquement)

### Sommaire de l'Annexe D :

1. Contexte
2. Principes directeurs du cadre de résultats (CR) 2025
3. Avant-projet due cadre de résultats
4. Méthodologie pour mesurer les domaines complexes
5. Correspondance avec les indicateurs du cadre de résultats du GPE 2020 : justification de la proposition de conserver, modifier ou supprimer les indicateurs

#### 1. Contexte

En juin 2020, le Conseil d'administration [a approuvé](#) le but, les objectifs et les domaines d'intervention prioritaires de la Stratégie 2025 du GPE (BOD/2020/06-07— Plan stratégique)

**But :** Renforcer l'accès, accélérer les progrès de l'apprentissage et de l'égalité entre les sexes grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXI<sup>e</sup> siècle

**Domaines prioritaires :** **DP 1 :** Apprentissage/apprentissage précoce; **DP 2 :** Accès (12 années d'instruction<sup>12</sup> + 1 année d'enseignement préscolaire) ; **DP 3 :** Égalité des sexes et inclusion ; **DP 4 :** Enseignement de qualité ; **DP 5 :** Forte capacité organisationnelle ; **DP 6 :** Équité, efficacité et ampleur du financement national

**Objectifs :** **ONP 1 :** Renforcer la planification intégrant l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de politiques publiques pour un impact systémique ; **ONP 2 :** Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels ;

**ONP 3 :** Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle ;

**OI :** Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables.

**Le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer une stratégie de mesure** (BOD/2020/06-07) – « d'élaborer une stratégie de mesure faisant intervenir des indicateurs ou une série d'évaluations qui soit alignée sur ces priorités (ou d'autres) ».

---

<sup>12</sup> a) cycle d'enseignement primaire ; b) premier cycle du secondaire ; et c) deuxième cycle du secondaire.

## 2. Principes directeurs du CR 2025

Outre l'Évaluation sommative indépendante, qui recommande de mettre au point un cadre de résultats plus sensible à la complexité et assorti d'indicateurs plus exploitables, une étude conduite par le Secrétariat sur l'efficacité de la collecte et de la communication des données relatives aux indicateurs et sur l'utilité proprement dite de ces indicateurs fait état d'un certain nombre de problèmes auxquels il convient de s'attaquer :

- Certains jalons annuels au niveau des réalisations et de l'impact ont une utilité limitée. Les indicateurs de l'ISU sont utiles pour faire le suivi d'un certain nombre d'indicateurs au niveau du but dans les pays du GPE, mais les jalons annuels ne présentent guère d'utilité. Les données sont généralement décalées de deux ans, et ces indicateurs évoluent souvent en fonction de dynamiques à long terme au niveau des pays. Les fluctuations autour des cibles annuelles ne conduisent pas nécessairement à des décisions utiles au niveau du Partenariat, et des analyses spécifiques par pays sont nécessaires pour comprendre la dynamique sectorielle et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les réalisations et les impacts, notamment la proportion d'enseignants formés et les acquis scolaires des élèves.
- Certains indicateurs présentent un intérêt limité par rapport à leur coût. Certains indicateurs présentent un intérêt limité par rapport à leur coût. Les indicateurs spécifiquement générés par le GPE peuvent être utiles pour guider l'action du Conseil et du Secrétariat et en assurer le suivi, sachant que cette action relève en général directement de la compétence du Partenariat. Le coût de la collecte des données afférentes à plusieurs indicateurs est toutefois très élevé par rapport à l'intérêt que ceux-ci présentent pour la prise de décision et l'apprentissage. Certains indicateurs font partie intégrante des processus du GPE, mais les données et les informations y afférentes ne sont pas générées ou utilisées aux niveaux appropriés.
- Il manque des indicateurs sur certains maillons clés de la théorie du changement implicite du GPE au niveau des pays. Le cadre de résultats ne contient pas d'indicateurs sur certains éléments clés de la théorie du changement du GPE au niveau des pays, notamment les progrès de la mise en œuvre du plan sectoriel, la prestation de services d'éducation (par exemple enseignant et qualité de l'enseignement), le fonctionnement des groupes locaux des partenaires de l'éducation et l'alignement des bailleurs sur le plan sectoriel de l'éducation.
- On compte un grand nombre d'indicateurs, dont certains n'ont pas d'utilité stratégique. Dans sa version actuelle, le cadre de résultats du GPE compte 37 indicateurs et fournit des informations qui font parfois double emploi ou qui, dans certains cas, sont axées sur le programme de travail du Secrétariat et ne présentent à ce titre aucun intérêt stratégique pour aider le Partenariat à impulser le changement.

Dorénavant, le cadre de résultats aura pour objet de promouvoir la transparence et de faciliter l'apprentissage, la prise de décisions et les interventions. Sa conception repose sur les principes énoncés ci-après, qui sont eux-mêmes fondés sur les leçons tirées du cadre de résultats du GPE 2020 et de l'examen des approches suivies par d'autres organisations :

- **Mettre l'accent mis sur la reddition de comptes et l'apprentissage – Renforcer non seulement la transparence, mais aussi le principe d'utilité des données pour éclairer les choix et les actions.** Le cadre de résultats est avant tout un outil d'aide à la décision destiné au Conseil et aux Comités (qui fournit des données/informations granulaires générées et utilisées à différents niveaux du Partenariat pour d'autres parties prenantes).
- **Intégrer les flux de suivi et d'évaluation (dans le cadre du modèle opérationnel)** – Le cadre de résultats intégré contiendra des informations tirées des indicateurs standards du secteur de l'éducation provenant de l'ISU, des données quantitatives du GPE et des analyses plus contextuelles basées sur les diagnostics et les évaluations qui seront établies dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du GPE et du programme de travail du Secrétariat. Le cadre de résultats s'appuiera donc sur des examens/diagnostics et sur les informations d'évaluation concernant des domaines complexes jugés prioritaires par le GPE.
- **Indicateurs de financement et de processus du GPE et indicateurs sectoriels/nationaux** – Il s'agit d'établir une distinction plus claire entre les résultats du suivi à l'échelon sectoriel/national et les résultats du suivi qui dépendent ou découlent plus directement des financements et des processus du GPE.
  - Les indicateurs proposés pour les objectifs au niveau des pays relèveront de deux catégories. D'un côté, les indicateurs de levier du GPE, qui refléteront les résultats obtenus grâce aux financements et à l'appui direct, autre que financier, du GPE ; de l'autre, les indicateurs de progrès sectoriel, qui rendront compte des progrès dans le domaine considéré du secteur pris dans son ensemble.
- **Jalons exploitables et cibles atteignables.** Le principe s'applique aux réalisations et aux résultats découlant directement des interventions appuyées par les financements et les processus de partenariat du GPE, mais pas aux réalisations à l'échelon national ou sectoriel, lesquelles dépendent de nombreux facteurs propres à chaque pays. Dans ce dernier cas, il est proposé que le suivi et l'analyse portent uniquement sur les tendances (pour de plus amples informations, se reporter à l'examen interne des stratégies suivies par d'autres organisations pour définir les jalons et les cibles associées aux indicateurs de résultat/d'impact<sup>13</sup>).
- **Faire la distinction entre les indicateurs du cadre de résultats et les indicateurs se rapportant aux opérations du Secrétariat.** La batterie d'indicateurs actuelle fournit des informations sur les résultats du programme de travail du Secrétariat (notamment produits techniques et nombre d'événements préparés), alors qu'il serait plus utile d'évaluer ces résultats au regard du programme de travail annuel.
- **Menu d'indicateurs au niveau des projets du GPE :** Le Secrétariat étudiera la possibilité d'établir un menu d'indicateurs principaux concernant les domaines prioritaires au niveau des projets du GPE, parmi lesquels les financements de mise en œuvre pourront choisir pour définir leur cadre de résultats. Le Secrétariat recherchera également les moyens de standardiser de manière efficiente et pertinente le suivi de la performance des financements à l'échelle de l'organisation.

---

<sup>13</sup> Une étude comparative des cadres de résultats définis par d'autres organisations de développement montre que les indicateurs de réalisation/d'impact ne sont assortis d'aucun jalon annuel. Cette étude est disponible auprès du secrétariat du GPE.

- **Rendre compte des « processus intermédiaires »** – Recueillir des informations sur l’avancement de la mise en œuvre et la responsabilité mutuelle – deux processus importants au niveau des pays qui jouent un rôle essentiel dans l’obtention de résultats.
- **Parcimonie** – Le cadre de résultats du GPE 2025 comportera des indicateurs moins nombreux, plus ciblés et davantage utilisables. Le cadre de résultats du GPE 2020 contenait un grand nombre d’indicateurs, dont certains ne servaient qu’à la reddition de comptes en interne (par ex. nombre d’événements organisés et nombre de missions portant sur le financement national), ce qui alourdissait la charge de travail liée à la préparation de rapports et conduisait à des inefficiences dans l’emploi du temps du Secrétariat.
- **Désagrégation** – Veiller à ce que les données soient désagrégées par sexe et par type de handicap (et d’autres caractéristiques éventuellement pertinentes et disponibles) et à ce que tous les examens et évaluations **prennent en compte les dimensions d’égalité des sexes et d’inclusion** (en l’absence d’informations sur les variables clés, le modèle opérationnel encouragera et appuiera la collecte de données).
- **Données secondaires** – Utiliser les indicateurs associés aux ODD pour le suivi sectoriel au niveau du but.

### 3. Avant-projet du cadre de résultats

Le Tableau 1 présente une liste préliminaire d’indicateurs pour le cadre de résultats 2025. Cette longue liste propose parfois plusieurs options pour un indicateur. Au cours des prochains mois, le Secrétariat raccourcira cette liste et affinera davantage le cadre de résultats. Le Tableau 2 (à la fin de l’Annexe D) met en correspondance les indicateurs du cadre de résultats 2020 avec les indicateurs envisagés pour le GPE 2025, en justifiant pour chaque indicateur 2020 la proposition qui est faite de le conserver, de le modifier ou de le supprimer.

**Tableau 1 : Indicateurs proposés pour le cadre de résultats 2025**

N°	Domaine prioritaire (DP)	Indicateur (tous les indicateurs pertinents doivent être désagrégés par PFC*, sexe, type de handicap et autres facteurs existants/pertinents)	Sources des données et Notes
<b>But – Accélérer l'accès à l'éducation, les progrès de l'apprentissage et l'égalité entre les sexes grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXIe siècle</b>			
1	DP 1 : Apprentissage et éducation des jeunes enfants ; DP 3 : Égalité des sexes et inclusion (égalité des sexes)	<p>ODD 4.1.1. Pourcentage d'enfants et de jeunes : a) en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année d'études ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Inverse de l'indice de pauvreté des apprentissages (qui tient compte des enfants non scolarisés)</p>	Source des données : ISU ou Banque mondiale (pour l'inverse de l'indice de pauvreté des apprentissages)
2	DP 1 : Apprentissage et éducation des jeunes enfants ; DP 3 : Égalité des sexes	ODD 4.2.1: Pourcentage d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	Source des données : ISU
3	DP 2 : Accès ; DP 3 : Égalité des sexes et inclusion	ODD 4.2.2 : Taux de participation à un apprentissage organisé (pour l'année précédant l'âge officiel d'entrée au primaire), par sexe	Source des données : ISU
4	DP 2: Accès ; DP 3 : Égalité des sexes et inclusion	ODD 4.1.2 : Pourcentage d'enfants qui achèvent : a) le cycle d'enseignement primaire ; b) le premier cycle du secondaire ; et c) le deuxième cycle du secondaire, par sexe, zone de résidence et quintile de richesse	Source des données : ISU
5	DP 5 : Forte capacité organisationnelle ; DP 3: Égalité des sexes et inclusion	<p><b>Données</b></p> <p>Proportion de pays dotés : a) d'un système d'évaluation des acquis scolaires ; et b) d'un système d'information pour la gestion de l'éducation remplissant des normes de qualité</p>	Source des données : Compilation par le Secrétariat du GPE des évaluations existantes. Les normes de qualité incluent les données d'apprentissage désagrégées par sexe et les données désagrégées par type de handicap accessibles dans le SIGE

6	DP 5 : Forte capacité organisationnelle	<p>i) a) Nombre total de pays conduisant des diagnostics systémiques de la qualité des pratiques de gestion scolaire ; et b) Proportion de pays enregistrant une amélioration de la qualité des pratiques de gestion scolaire par rapport au scénario de base</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>ii) Proportion de pays dont la capacité de gestion sectorielle est jugée au moins « satisfaisante » sur la base d'une autoévaluation utilisant l'approche SABER simplifiée</p>	<p>Sources des données : Compilation du Secrétariat à partir d'enquêtes de <i>Development World Management Survey</i> (faisant partie du tableau de bord de la Banque mondiale sur les politiques publiques d'éducation), ou modules du programme <a href="#">SABER sur les instruments de prestation de services</a> « Gouvernance, gestion, financement [scolaires] », « Information scolaire », « Répertoire d'enseignants et de proviseurs », etc.</p> <p>Compilation par le Secrétariat des autoévaluations des pays</p>
7	DP4 : Enseignement de qualité	<p>ODD 4.c.2 : Ratio élèves/enseignant qualifié a) dans le primaire ; b) dans le premier cycle du secondaire ; c) dans le deuxième cycle du secondaire</p>	<p>Source des données : ISU (utiliser une moyenne mobile sur trois ans)</p>
8	DP4 : Enseignement de qualité	<p>Nombre total de pays qui : a) conduisent un diagnostic à l'échelle du système sur la qualité de l'enseignement et les pratiques en classe ; b) proportion de pays dont le diagnostic à l'échelle du système sur les pratiques en classe fait état de progrès</p>	<p>Sources des données : Utiliser/adapter l'instrument de diagnostic systémique existant (par ex., WB TEACH qui fait partie du tableau de bord de la Banque mondiale sur les politiques publiques d'éducation ; 17 pays devraient avoir conduit un diagnostic d'ici la fin de 2020 et sensiblement davantage en 2021— un suivi est prévu avec une équipe de la BM) Cette information pourra être complétée par les données d'évaluation des politiques applicables aux enseignants (par ex. SABER) L'évaluation d'autres outils/stratégies est à l'étude</p>
<b>Objectif 1 au niveau des pays (ONP1) – Renforcer la planification intégrant l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de politiques publiques pour un impact systémique</b>			
9	DP 3: Égalité des sexes et inclusion	<p><b>Indicateur de progrès sectoriel :</b> Proportion de pays qui mettent en œuvre des stratégies pour lever les obstacles à l'égalité entre les sexes et à l'inclusion (tels qu'identifiés dans les évaluations de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion)</p>	<p>Sources des données : Compilation par le Secrétariat d'évaluations tirées par le pays pour mesurer la mise en œuvre des stratégies en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion</p>

		<p><b>Indicateurs de levier du GPE</b></p> <p>i) Proportion de plans de travail annuels sur les financements à l'appui des capacités systémiques menés à bien – <i>activités de « planification intégrant l'égalité des sexes »</i></p> <p>ii) Proportion de pays qui mettent en œuvre des réformes [en lien avec une allocation du GPE] à l'appui de « <i>la planification et du suivi sectoriel</i> intégrant l'égalité entre les sexes » identifiées dans le pacte de responsabilité mutuelle</p>	<p>Possibilité d'utiliser/d'adapter le cadre d'indicateurs AGEI pour élaborer des normes minimales applicables aux évaluations tirées par le pays</p> <p>.....</p> <p>Secrétariat du GPE. La mise en œuvre des réformes doit être évaluée sur la base de l'accès à l'allocation complémentaire correspondante.</p>
<b>Objectif 2 au niveau des pays (ONP2) – Mobiliser action et financement coordonnés pour appuyer des changements transformationnels</b>			
10	DP 5 : Forte capacité organisationnelle	<p><b>Indicateur de progrès sectoriel :</b></p> <p>Proportion de pays où la coordination du Partenariat est efficace</p> <p>.....</p> <p><b>Indicateurs de levier du GPE :</b></p> <p>i) Proportion de plans de travail annuels sur les financements à l'appui des capacités systémiques menés à bien – <i>activités visant à « mobiliser une action coordonnée »</i></p> <p>ii) Proportion de pays qui mettent en œuvre des réformes [en lien avec une allocation du GPE] à l'appui « <i>des capacités et de la coordination sectorielles</i> » identifiées dans le pacte de responsabilité mutuelle</p>	<p>Sources des données :</p> <p>Compilation par le Secrétariat d'évaluations tirées par le pays portant sur la coordination du Partenariat [l'indicateur utilisé pour l'autoévaluation doit être mis au point]</p> <p>.....</p> <p>Secrétariat du GPE. La mise en œuvre des réformes doit être évaluée sur la base de l'accès à l'allocation complémentaire correspondante.</p>
11	DP 6 : Équité, efficacité et ampleur du financement national	<p><b>Indicateurs de progrès sectoriel :</b></p> <p>i) <i>Ampleur du financement national</i> : Part (%) des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques totales du pays (y compris le service de la dette)</p> <p>ii) <i>Équité du financement national</i> : proportion du revenu des ménages consacrée aux dépenses d'éducation pour le quintile le plus pauvre</p> <p>iii) <i>Efficacité du financement national public</i> : Proportion de pays ayant un score d'efficacité d'au moins xx % s'agissant de l'efficacité d'utilisation des financements nationaux publics ajustée des résultats d'apprentissage</p> <p>[Note : pourcentage calculé en fonction de la frontière d'efficacité établie dans le cadre de l'analyse tenant compte</p>	<p>Source des données :</p> <p>ISU</p> <p>Enquêtes auprès des ménages</p> <p>Secrétariat du GPE sur la base des données tenant compte des années de scolarité pondérées par les résultats d'apprentissage (Banque mondiale) et des données sur les dépenses publiques par élève (ISU)</p> <p>.....</p> <p>Secrétariat du GPE. La mise en œuvre des réformes doit être évaluée sur la base de l'accès à l'allocation complémentaire correspondante.</p>

		<p>des années de scolarité pondérées par les résultats d'apprentissage]</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>iii) Rapport entre le nombre d'enfants remplissant les normes minimales d'apprentissage i) à la fin du primaire, ii) à la fin du premier cycle du secondaire et le nombre d'enfants qui achèvent i) le primaire, ii) le premier cycle du secondaire</p> <p>.....</p> <p><b>Indicateurs de levier du GPE :</b></p> <p>i) Proportion de plans de travail annuels sur les financements à l'appui des capacités systémiques menés à bien – <i>activités visant à « mobiliser un financement coordonné »</i></p> <p>ii) Proportion de pays qui mettent en œuvre des réformes [en lien avec une allocation du GPE] pour renforcer « <i>l'équité, l'efficience et le volume du financement national</i> » identifiées dans le <b>pacte de responsabilité</b></p>	
12	DP 6 : Équité, efficacité et ampleur du financement national	<p><b>Indicateur de progrès sectoriel :</b></p> <p>Proportion de pays recevant des financements de bailleurs de fonds dont 50 % au moins sont harmonisés et alignés sur les systèmes nationaux</p> <p>.....</p> <p><b>Indicateurs de levier du GPE :</b></p> <p>Proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux</p>	<p>Sources des données :</p> <p>Compilation par le Secrétariat du GPE des auto-déclarations par les pays (pourraient aussi être incluses dans MAC – à déterminer).</p> <p>En ce qui concerne les financements de bailleurs autres que le Fonds du GPE, des mesures simples pourraient être prises pour favoriser :</p> <p>a) l'harmonisation : décaissement avec mise en commun de fonds ou cofinancement avec d'autres partenaires à l'échelon sectoriel, et b) l'alignement : décaissement sous forme d'appui budgétaire</p> <p>.....</p> <p>Secrétariat du GPE</p>
<b>Objectif 3 au niveau des pays (ONP3) – Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle</b>			
13	Ensemble des domaines prioritaires	<p><b>Indicateurs de progrès sectoriel :</b></p> <p>Proportion de pays où la mise en œuvre de la politique/du plan sectoriels est bien partie pour atteindre ses objectifs [Le Secrétariat examinera s'il est possible d'intégrer la notion de</p>	<p>Sources des données :</p> <p>Compilation du Secrétariat du GPE sur la base des évaluations tirées par le pays de la mise en œuvre des plans/politiques publiques</p>

		<p>transformation systémique et d'innovation à l'échelon sectoriel dans le cadre de résultats]</p> <p>.....</p> <p><b>Indicateurs de levier du GPE :</b></p> <p>i) Proportion de plans de travail annuels sur les financements à l'appui des capacités systémiques menés à bien – <i>activités visant à « renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle » et à atteindre les objectifs</i></p> <p>ii) Proportion des financements de transformation systémique clôturés qui ont atteint leurs objectifs, désagrégés par domaine prioritaire :</p> <p><b>DP 1 :</b> Apprentissage/apprentissage précoce</p> <p><b>DP 2 :</b> Accès</p> <p><b>DP 3 :</b> Égalité des sexes et inclusion</p> <p><b>DP 4 :</b> Enseignement de qualité</p> <p><b>DP 5 :</b> Forte capacité organisationnelle</p> <p><b>DP 6 :</b> Équité, efficacité et ampleur du financement national</p>	<p>Consultations internes (à confirmer) sur les qualifications « en bonne voie » et « en fin d'exécution » + sur la question de savoir s'il faut aussi inclure une mesure du caractère adéquat du suivi sectoriel/de la gestion adaptative.</p> <p>.....</p> <p>Secrétariat du GPE</p>
<b>Objectif intermédiaire (OI) – Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables</b>			
14	Ensemble des domaines prioritaires	Proportion des annonces de contributions versées	Source des données : Secrétariat du GPE
15	Ensemble des domaines prioritaires	Proportion d'évaluations stratégiques (tirées par le Secrétariat) dont les conclusions et recommandations ont été examinées avec les instances dirigeantes et ont abouti à l'adoption de mesures concrètes qui sont mises en œuvre dans les délais prévus	Source des données : Secrétariat du GPE, sur la base des évaluations stratégiques prévues dans le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage
16	Ensemble des domaines prioritaires	Proportion des capacités stratégiques financées par le GPE qui atteignent leurs objectifs (dont KIX et l'Éducation à voix haute)	Source des données : Secrétariat du GPE
17	DP 1 : Apprentissage et éducation des jeunes enfants ; DP 3 : Égalité des sexes et inclusion; DP 4 :	Nombre de pays où les initiatives de partage de connaissances et les travaux de recherche financés par le mécanisme KIX sont documentés et utilisés aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques/plan sectoriel	Source des données : agent partenaire du KIX (indicateur tiré du CR du KIX)

	Enseignement de qualité		
18	Ensemble des domaines prioritaires	Nombre de pays dans lesquels la société civile impliquée dans les projets financés par l'Éducation à voix haute influe sur la planification, le dialogue avec les pouvoirs publics et le suivi dans le secteur de l'éducation	Source des données : agent partenaire de l'Éducation à haute voix (indicateur tiré du CR de l'Éducation à haute voix)

\*PFC = Pays touchés par la fragilité et les conflits

#### 4. Stratégie de mesure des domaines complexes

Les domaines de mesure complexes au regard du but du GPE sont les suivants :

**DP 3** : Égalité des sexes et inclusion

**DP 4** : Enseignement de qualité

**DP 5** : Forte capacité organisationnelle

Il n'existe pas actuellement d'indicateurs normalisés à l'échelle mondiale associés à des données immédiatement disponibles pour mesurer ces domaines. Les mesures dans ces domaines devront donc être fondées sur les examens et/ou les diagnostics que les pays pourront conduire (ou dont ils disposent déjà) dans le cadre des financements à l'appui des capacités systémiques ou des financements de mise en œuvre. Il existe à travers le monde divers instruments d'évaluation/de diagnostic dans ces domaines, mais ces outils présentent des caractéristiques très différentes en termes de couverture, de périodicité et de focalisation technique. Le processus en plusieurs étapes proposé ci-après aidera à déterminer quelles méthodes d'examen/de diagnostic pourraient être utilisées pour définir le cadre de résultats du GPE 2025 et les modalités de reddition de compte correspondantes :

1. identifier les stratégies et les mesures utilisées dans les pays qui ont mis une méthodologie en place ;
2. établir le coût de la mise en œuvre de la stratégie ;
3. déterminer si les informations tirées des stratégies servent à établir les scénarios de référence et à mesurer les progrès ;
4. déterminer si les informations tirées des stratégies sont utilisées dans les cadres de résultats des pays ou organisations de développement considérés, ou si elles sont communiquées suivant d'autres modalités comparables pour rendre compte de la situation du pays ;

5. lister les avantages et les inconvénients de chaque stratégie, y compris pour mesurer les progrès et les résultats.

Étant donné que le choix de la stratégie de diagnostic sera déterminé par le modèle opérationnel du GPE et la prise en compte des principes de l'Étude pour un partenariat efficace, le choix des modalités d'utilisation des informations dans le cadre de résultats et pour l'analyse des résultats et la reddition de comptes sera fondé sur les facteurs 2 à 5.

**Tableau 2 – Correspondance entre indicateurs du cadre de résultats 2020 et indicateurs pour le GPE 2025 : justification de la proposition de conserver, modifier ou supprimer les indicateurs 2020 pour le GPE 2025 proposé**

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 1 <sup>14</sup> : Proportion des pays en développement partenaires (PDP) enregistrant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base)	<b>But 1 (Impact) :</b> Apprentissage	<b>Modifié :</b> ODD 4.1.1. Pourcentage d'enfants et de jeunes : a) en 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> année d'études ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe. OU Inverse de l'indice de pauvreté des apprentissages (qui tient compte des enfants non scolarisés).	<b>Buts :</b> Apprentissage et éducation des jeunes enfants, Égalité des sexes et inclusion	Les données relatives à l'ODD 4.1.1 publiées par l'ISU n'étaient pas disponibles en 2015 lorsque l'indicateur actuel a été adopté. Le nouvel indicateur peut véhiculer un message plus fort, à savoir que « (seulement) xx % des enfants des PDP du GPE apprennent à un niveau adapté à leur groupe d'âge ».
Indicateur 2 <sup>15</sup> : Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans dont le développement est en bonne voie en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial	<b>But 1 (Impact) :</b> Apprentissage	<b>Modifié :</b> ODD 4.2.1: Pourcentage d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe.	<b>Buts :</b> Apprentissage et éducation des jeunes enfants, Égalité des sexes et inclusion	Les données relatives à l'ODD 4.2.1 publiées par l'ISU n'étaient pas disponibles en 2015 lorsque l'indicateur actuel a été adopté. L'ODD 4.2.1 couvre un ensemble nettement plus large de données tirées de sources autres que l'indicateur MICS de développement de la petite enfance (DPE), telles que le prototype du Bureau régional pour

<sup>14</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 1 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 1, cliquez [ici](#).

<sup>15</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 2 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 2, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
				l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'UNICEF, l'échelle de développement de l'enfant de la région Asie de l'Est et Pacifique, l'Indice de développement du jeune enfant, l'initiative MELQO, les évaluations IDELA, et l'Indice du capital humain du jeune enfant.
Indicateur 3 <sup>16</sup> : Nombre d'enfants équivalents dans l'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire) bénéficiant du soutien du GPE sur une base annuelle	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Supprimé</b>		Les jalons et les cibles sont fixés sur la base des prévisions annuelles de financements (ESPIG) en réserve qui ont été établies à partir du montant de la reconstitution de 2014 et des coûts unitaires prévus à l'échelon des PDP jusqu'en 2018.
Indicateur 4 <sup>17</sup> : Pourcentage d'enfants qui achèvent : a) le cycle d'enseignement primaire ; b) le premier cycle du secondaire.	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Modifié :</b> ODD 4.1.2 : Pourcentage d'enfants qui achèvent : a) le cycle d'enseignement primaire ; b) le premier cycle du secondaire ; et c) le deuxième cycle du secondaire, par sexe, zone de résidence et quintile de richesse.	<b>Buts :</b> Accès, Égalité des sexes et inclusion	L'accès (12 années d'instruction et au moins une année d'enseignement préscolaire) figure parmi les principaux domaines d'intervention prioritaire du GPE 2025, d'où l'inclusion du deuxième cycle du secondaire dans cet indicateur.

<sup>16</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 3 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 3, cliquez [ici](#).

<sup>17</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 4 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 4, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 5 <sup>18</sup> : Proportion de PDP du GPE situés dans les seuils limites de l'indice de parité entre les Sexes concernant les taux d'achèvement pour : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Supprimé</b> ou <b>Modifié</b> : 1) Nombre total de pays qui conduisent des évaluations de base du système au regard des principes d'égalité des sexes et d'inclusion et qui prévoient des stratégies dans leurs politiques ou plans sectoriels pour lever les obstacles aux progrès dans ces domaines 2) Indicateurs du cadre de résultats désagrégés par sexe	<b>Objectif 1 à l'échelon des pays :</b> Renforcer la planification dans le secteur de l'éducation et la mise en œuvre de politiques favorisant l'égalité des sexes pour un impact systémique <b>But :</b> Égalité des sexes, équité et inclusion	L'indicateur 2020 fournit la même information que l'indicateur 4.
Indicateur 6 <sup>19</sup> : Taux brut de scolarisation au préscolaire	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Modifié</b> : ODD 4.2.2 : Taux de participation à un apprentissage organisé (pour l'année précédant l'âge officiel d'entrée au primaire), par sexe	<b>Buts :</b> Accès, égalité des sexes et inclusion	L'accès (12 années d'instruction et au moins une année d'enseignement préscolaire) figure parmi les principaux domaines d'intervention prioritaire du GPE 2025.
Indicateur 7 <sup>20</sup> : Taux de non scolarisation pour : a) les enfants en âge de fréquenter l'école primaire ; b) en âge	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Supprimé</b>		L'ODD 4.1.1 prend déjà en compte les enfants non scolarisés.

<sup>18</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 5 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 5, cliquez [ici](#).

<sup>19</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 6 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 6, cliquez [ici](#).

<sup>20</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 7 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 7, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
d'être scolarisés dans le premier cycle du secondaire				
Indicateur 8 <sup>21</sup> : Indice de parité entre les sexes relatif au taux de non scolarisation dans : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Supprimé</b>		Les données de l'ODD 4.1.1 sont désagrégées par sexe et l'indice de pauvreté des apprentissages prend déjà en compte les enfants non scolarisés (désagrégés par sexe)
Indicateur 9 <sup>22</sup> : Indice d'équité	<b>But 2 (Impact) :</b> Équité, égalité des sexes et inclusion	<b>Supprimé</b>		Les variations annuelles de cet indicateur peuvent ne pas rendre compte exactement de l'évolution réelle des indices de parité dans les PDP. Données disponibles limitées.
Indicateur 10 <sup>23</sup> : Proportion de PDP ayant a) accru leurs dépenses publiques d'éducation ; ou b) maintenu leurs dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Modifié :</b> i) Part (%) des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques totales du pays (y compris le service de la dette) ii) Équité du financement : proportion du revenu des ménages consacrée aux dépenses d'éducation pour le quintile le plus pauvre	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels	Cet indicateur est une mesure indirecte de l'engagement du gouvernement en faveur de l'éducation. Le 1 <sup>er</sup> indicateur proposé exprimera plus directement le montant des financements nationaux consacrés à l'éducation. Le 2 <sup>e</sup> indicateur rendra compte du caractère équitable du financement.

<sup>21</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 8 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 8, cliquez [ici](#).

<sup>22</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 9 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 9, cliquez [ici](#).

<sup>23</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 10 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 10, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 11 <sup>24</sup> : Répartition équitable des enseignants, mesurée par le coefficient de corrélation (R2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école dans chaque PDP	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Supprimé</b>		La référence de l'indicateur actuel à une « répartition équitable des enseignants » et la qualité de l'ajustement produit par une équation de régression du nombre d'enseignants par rapport au nombre d'élèves par école ne sont pas des mesures valides d'une répartition équitable. En outre, la petite taille de l'échantillon et la disponibilité tardive des données peuvent conduire à une mauvaise lecture de l'indicateur. Enfin, la disponibilité des données n'est pas alignée sur le cycle de notification au GPE.
Indicateur 12 <sup>25</sup> : Proportion de PDP dont le ratio élèves/enseignant formé (PTTR) est inférieur au seuil fixé (<40) pour le primaire	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Modifié</b> <b>Options:</b> Nombre de pays qui conduisent un diagnostic sur la qualité de l'enseignement, Nombre de pays qui remplissent des normes de qualité de l'enseignement ou qui améliorent la qualité de l'enseignement,	<b>But :</b> Enseignement de qualité	L'indicateur actuel varie en fonction des différentes normes de formation – les pays aux normes moins exigeantes countries peuvent afficher des PTTR plus bas. En outre, il ne rend pas compte de l'amélioration (ou de la détérioration) du PTTR s'il reste au-dessus du seuil fixé.

<sup>24</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 11 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 11, cliquez [ici](#).

<sup>25</sup> The La fiche méthodologique pour l'indicateur 12 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 12, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
		<p>Nombre de pays qui améliorent le PTTR</p> <p>ODD 4.c.2 : Ratio élèves/enseignant qualifié a) dans le primaire ; b) dans le premier cycle du secondaire ; c) dans le deuxième cycle du secondaire</p> <p>Nombre total de pays qui :</p> <p>a) conduisent un diagnostic à l'échelle du système sur les pratiques en classe ; b) proportion de pays dont le diagnostic à l'échelle du système sur les pratiques en classe fait état de progrès</p>		Cet indicateur ne rend pas compte de la qualité de l'enseignement ni d'autres dimensions de la prestation de service.
Indicateur 13 <sup>26</sup> : Réduction du redoublement et de l'abandon scolaire, mesurée par le coefficient d'efficacité interne au niveau du primaire dans chaque PDP	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Modifié :</b> Efficacité du financement national public : Proportion de pays ayant un score d'efficacité d'au moins xx % s'agissant de l'efficacité d'utilisation des financements nationaux publics ajustée des résultats d'apprentissage [Note : pourcentage calculé en fonction de la frontière d'efficacité établie dans le cadre de l'analyse tenant compte des années de scolarité pondérées par les résultats d'apprentissage]	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels	L'indicateur actuel n'est pas suffisant pour mesurer l'efficacité interne du système éducatif. Les taux d'abandon et de redoublement sont certes des facteurs clés de l'efficacité interne du système dans la production de diplômés, mais le système pourrait accorder la priorité à d'autres extrants. Les pays au-dessus de la courbe de tendance seront ceux qui sont le plus efficaces (qui font mieux que

<sup>26</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 13 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 13, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
		<p><b>Options :</b>            Proportion de pays faisant mieux que prévu en termes de qualité de l'éducation au regard du cout par enfant            Rapport entre le nombre d'enfants remplissant les normes minimales d'apprentissage i) à la fin du primaire, ii) à la fin du premier cycle du secondaire et le nombre d'enfants qui achèvent i) le primaire, ii) le premier cycle du secondaire.</p>		prévu), et les pays en dessous seront ceux qui font moins bien que prévu.
Indicateur 14 <sup>27</sup> : Proportion de PDP communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (dont les principaux indicateurs de résultats, de prestation de service et de financement définis par le GPE)	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Modifié :</b> Indicateur proposé pour mesurer la qualité des systèmes de données/mettre en place un dispositif pour mesurer l'égalité entre les sexes, les systèmes de données (notamment la communication des données à l'ISU), l'inclusion, etc. (évaluations de type SABER dans le cadre de diagnostics)	<b>But :</b> Forte capacité organisationnelle	Les données de l'ISU étant auto-déclarées par les pays, l'indicateur actuel ne fournit aucune information sur la capacité de chaque système à générer des données exactes, et il ne mesure ni l'efficience ni l'efficacité des systèmes de données d'éducation des PDP.

<sup>27</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 14 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 14, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 15 <sup>28</sup> : Proportion de PDP dont le système d'évaluation des apprentissages dans l'éducation de base répond à des normes de qualité	<b>But 3 (Résultat) :</b> Des systèmes éducatifs efficaces et efficients	<b>Modifié :</b> Proportion de pays dotés : a) d'un système d'évaluation des acquis scolaires ; et b) d'un système d'information pour la gestion de l'éducation remplissant des normes de qualité	<b>But :</b> Forte capacité organisationnelle, égalité des sexes et inclusion	Il faut renforcer l'indicateur actuel pour pouvoir évaluer la mesure dans laquelle les données d'évaluation des acquis scolaire servent à informer les politiques et pratiques des PDP.
Indicateur 16a <sup>29</sup> : Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou b) de plans de transition de l'éducation (PTE) endossés répondant à des normes de qualité Indicateur 16.b <sup>30</sup> : Proportion de PSE/ PTE accompagnés d'une stratégie d'enseignement et d'apprentissage répondant à des normes de qualité Indicateur 16.c : Proportion de PSE/ PTE	<b>Objectif 1 à l'échelon des pays :</b> Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation	<b>Supprimé</b>		Un PSE est jugé crédible s'il remplit cinq normes de qualité sur sept – sachant que les sept normes ont la même pondération. Il convient de compléter l'indicateur actuel par un indicateur supplémentaire qui mesure l'avancement de la mise en œuvre et/ou l'achèvement des PSE/PTE antérieurs. Éviter d'agrèger l'ensemble des données relatives aux PSE et PTE pour calculer une valeur « globale », et déclarer uniquement les valeurs désagrégées. La taille d'échantillon des PTE est très petite.

<sup>28</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 15 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 15, cliquez [ici](#).

<sup>29</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 16 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 16a, cliquez [ici](#).

<sup>30</sup> La fiche méthodologique pour les indicateurs 16b-d peut être consultée ([16b](#), [16c](#) et [16d](#)). Pour en savoir plus sur l'examen des indicateurs 16b-d, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
accompagnés d'une stratégie de prise en compte des groupes marginalisés répondant aux normes de qualité (notamment du point de vue de l'égalité des sexes, du handicap et d'autres aspects propres au contexte considéré) Indicateur 16.d : Proportion de PSE/ PTE accompagnés d'une stratégie d'amélioration de l'efficience répondant à des normes de qualité				
Indicateur 17 <sup>31</sup> : Proportion de PDP ayant une stratégie de collecte de données conforme à des normes de qualité	<b>Objectif 1 à l'échelon des pays :</b> Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation	<b>Supprimé</b>		Le nouveau modèle opérationnel impose de collecter des données au titre de l'Objectif 1 à l'échelon des pays.  Cet indicateur a été construit au moment de la mise en place du modèle de financement actuel (la valeur de cet indicateur est systématiquement de 100 % ; cet indicateur a donc bien fait « la

<sup>31</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 17 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 17, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
				preuve de son utilité » pour rendre compte des informations exigées par le modèle de financement).
Indicateur 18 <sup>32</sup> : Proportion de revues sectorielles conjointes (JSR) répondant à des normes de qualité	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Encourager la responsabilité mutuelle	<b>Supprimé</b>		La définition des catégories utilisées dans l'indicateur actuel pour juger de la qualité des JSR n'est pas claire (certaines normes de qualité des JSR ont été jugées non remplies parce qu'il manquait un élément). En particulier, les pays en situation de fragilité ou de conflit ont souvent du mal à satisfaire au moins trois des cinq normes. L'échantillon de JSR effectuées et évaluées est petit.
Indicateur 19 <sup>33</sup> : Proportion de groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) comptant des représentants a) de la société civile et b) des enseignants	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Encourager la responsabilité mutuelle	<b>Modifié :</b> Proportion de pays dans lesquels la coordination du Partenariat est efficace (l'indicateur d'autoévaluation doit inclure le GLPE – méthodologie à élaborer)	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels	L'indicateur actuel renvoie à une définition trop large de la représentation, qui peut donner lieu à diverses interprétations par différents responsables-pays/spécialistes de l'éducation du Secrétariat. Un meilleur instrument de mesure sera mis au point pour

<sup>32</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 18 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 18, cliquez [ici](#).

<sup>33</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 19 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 19, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
				renforcer l'efficacité du Partenariat.
Indicateur 20 <sup>34</sup> : Proportion des financements utilisés pour soutenir le SIGE/les systèmes d'évaluation de l'apprentissage	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre	<b>Modifié :</b> Proportion de pays dotés : a) d'un système d'évaluation des acquis scolaires ; et b) d'un système d'information pour la gestion de l'éducation remplissant des normes de qualité	<b>But :</b> Forte capacité organisationnelle	Précision limitée du codage. L'exactitude est fortement tributaire de la qualité des documents.
Indicateur 21 <sup>35</sup> : Proportion de manuels achetés et distribués grâce aux financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur renseigne uniquement sur la question de savoir si les financements du GPE produisent des résultats conformes aux cibles prédéfinies, et non sur leur efficience ou leur efficacité. L'accent sera mis désormais sur l'évaluation des objectifs prioritaires.
Indicateur 22 <sup>36</sup> : Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation grâce aux	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur renseigne uniquement sur la question de savoir si les financements du GPE produisent des résultats conformes aux cibles prédéfinies, et non sur

<sup>34</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 20 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 20, cliquez [ici](#).

<sup>35</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 21 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 21, cliquez [ici](#).

<sup>36</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 21 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 21, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE	efficace des financements du GPE à la mise en œuvre			leur efficience ou leur efficacité. L'accent sera mis désormais sur l'évaluation des objectifs prioritaires.
Indicateur 23 <sup>37</sup> : Proportion de salles de classe construites ou réhabilitées grâce aux financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur renseigne uniquement sur la question de savoir si les financements du GPE produisent des résultats conformes aux cibles prédéfinies, et non sur leur efficience ou leur efficacité. L'accent sera mis désormais sur l'évaluation des objectifs prioritaires. Informations insuffisantes pour évaluer les données auto-déclarées par l'agent partenaire sur le nombre de salles de classe construites ou réhabilitées chaque année
Indicateur 24 <sup>38</sup> : Proportion des requêtes de financement du GPE pour la mise en œuvre de programmes qui ont été approuvées à compter de 2015 : a)	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et efficace des financements	<b>Supprimé</b>		L'utilité opérationnelle de l'indicateur 24 a) s'avère limitée, son application étant liée à la mise en œuvre du modèle de financement de 2015 et, par définition, à l'emploi généralisé des indicateurs de la part variable. Le

<sup>37</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 23 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 23, cliquez [ici](#).

<sup>38</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 24 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 24, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
recensant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage ; b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage	du GPE à la mise en œuvre			nouveau cadre de SEA vise à recentrer l'attention sur la mesure des réalisations concrètes des financements dans les domaines prioritaires.
Indicateur 25 <sup>39</sup> : Proportion des financements du GPE pour la mise en œuvre de programmes dont l'avancement est jugé en bonne voie	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre	<b>Modifié :</b> Proportion de pays où la mise en œuvre de la politique/du plan sectoriels est bien partie pour atteindre ses objectifs Proportion des financements à l'appui de transformations systémiques clôturés qui ont atteint leurs objectifs, désagrégés par domaine prioritaire	<b>Objectif 3 à l'échelon des pays :</b> Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle	Il n'existe pas actuellement d'indicateur de réalisation des objectifs des financements.

<sup>39</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 25 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 25, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 26 <sup>40</sup> : Financements reçus par le GPE de sources non traditionnelles (secteur privé et nouveaux bailleurs de fonds du GPE)	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur n'est plus pertinent. Les données tirées de cet indicateur tendent à montrer que les catégories de bailleurs de fonds ne s'excluent pas mutuellement.
Indicateur 27 <sup>41</sup> : Pourcentage d'annonces de contributions reçues	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité	<b>Modifié :</b> Proportion des annonces de contributions versée	<b>Objectif intermédiaire :</b> Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables	Calculer le rapport entre le montant effectivement versé et le montant de la contribution annoncée lors de la reconstitution des ressources, avant l'accord de contribution. L'indicateur précédent indiquait la mesure dans laquelle les bailleurs de fonds honoraient les engagements pris dans les accords de contribution – normalement toujours à 100 %.
Indicateur 28 <sup>42</sup> : Proportion de bailleurs de fonds du GPE qui ont : a) accru leur financement destiné à l'éducation ; ou	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des financements plus importants	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur n'est plus pertinent. Il mesure la proportion de bailleurs de fonds du GPE qui ont maintenu ou accru leurs financements destinés à tous les niveaux d'enseignement.

<sup>40</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 26 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 26, cliquez [ici](#).

<sup>41</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 27 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 27, cliquez [ici](#).

<sup>42</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 28 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 28, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
b) maintenu leur financement	et de meilleure qualité			
Indicateur 29 <sup>43</sup> : Proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité	<b>Conservé</b>	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels	s.o.
Indicateur 30 <sup>44</sup> : Proportion des financements du GPE utilisant : a) le cofinancement de projets ou b) des mécanismes de mise en commun des financements dans le secteur	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité	<b>Modifié :</b> Proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux Proportion de pays recevant des financements de bailleurs de fonds dont 50 % au moins sont harmonisés et alignés sur les systèmes nationaux [Méthodologie à définir]	<b>Objectif 2 à l'échelon des pays :</b> Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels	En ce qui concerne les financements de bailleurs autres que le Fonds du GPE, des mesures simples pourraient être prises pour favoriser : a) <i>l'harmonisation</i> : décaissement avec mise en commun de fonds ou cofinancement avec d'autres partenaires à l'échelon sectoriel, et b) <i>l'alignement</i> : décaissement sous forme d'appui budgétaire.
Indicateur 31 <sup>45</sup> : Proportion de missions dans les pays portant sur	<b>Objectif 4 à l'échelle mondiale :</b> Mobiliser des	<b>Supprimé</b>		L'imprécision des données obtenues ne permet pas d'opérer un arbitrage coût-avantage.

<sup>43</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 29 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 29, cliquez [ici](#).

<sup>44</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 30 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 30, cliquez [ici](#).

<sup>45</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 31 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 31, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
les questions de financement national	financements plus importants et de meilleure qualité			
Indicateur 32 <sup>46</sup> : Proportion : a) des PDP et b) des autres partenaires faisant état d'une plus grande clarté des rôles, responsabilités et obligations de rendre compte dans le cadre des processus nationaux du GPE	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Supprimé</b>		L'image précise que l'indicateur est censé refléter n'est pas étayée par les données et la méthodologie sous-jacentes. La taille de l'échantillon est très petite.
Indicateur 33 <sup>47</sup> : Nombre de produits du savoir, touchant à l'action des pouvoirs publics ou étant d'ordre technique ou autre, élaborés et diffusés grâce à un financement ou au soutien du GPE	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Modifié :</b> à partir du cadre de résultats KIX : Nombre de pays où les initiatives de partage de connaissances et les travaux de recherche financés par le mécanisme KIX sont documentés et utilisés aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du PSE	<b>Objectif intermédiaire :</b> Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables	L'indicateur actuel compte uniquement le nombre de produits du savoir diffusés et ne permet pas de savoir dans quelle mesure ces produits touchent le public visé ou sont utiles à l'échelon des pays. Ces produits pourraient faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un programme de travail du GPE.

<sup>46</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 32 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 32, cliquez [ici](#).

<sup>47</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 33 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 33, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 34 <sup>48</sup> : Nombre d'initiatives entreprises en concertation avec des partenaires ou d'autres organismes extérieurs visant à soutenir la réalisation des buts et objectifs stratégiques du GPE	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Modifié :</b> à partir du cadre de résultats de l'Éducation à voix haute : Nombre de pays dans lesquels la société civile impliquée dans les projets financés par l'Éducation à voix haute influe sur la planification, le dialogue avec les pouvoirs publics et le suivi dans le secteur de l'éducation	<b>Objectif intermédiaire :</b> Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables	L'indicateur actuel a une utilité limitée en ce qu'il reflète uniquement le nombre de ces initiatives, et non leur qualité ou leur impact. Ces initiatives pourraient faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un programme de travail du GPE.
Indicateur 35 <sup>49</sup> : Proportion de problèmes significatifs mis en évidence par des audits ayant reçu des réponses satisfaisantes	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Supprimé</b>		Cet indicateur a une utilité limitée en ce qu'il n'éclaire pas directement sur la nature du problème et opère de façon mécanique. L'analyse des données d'audit pourrait plutôt être transmise au Comité des finances et du risque (FRC).
Indicateur 36 <sup>50</sup> : Proportion du temps consacré par le personnel du Secrétariat du GPE aux fonctions axées sur les pays	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Supprimé</b>		Risques d'erreurs de classement de certaines fonctions organisationnelles et d'enregistrement incorrect du temps de travail du personnel.

<sup>48</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 34 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 34, cliquez [ici](#).

<sup>49</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 35 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 35, cliquez [ici](#).

<sup>50</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 36 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 36, cliquez [ici](#).

GPE 2020		GPE 2025 - Proposé		
Indicateur	Domaine mesuré	Indicateur (à conserver/modifier/supprimer)	Domaine mesuré	Notes (justification de la proposition de conserver/modifier/supprimer l'indicateur)
Indicateur 37 <sup>51</sup> : Proportion de rapports sur les résultats et de rapports d'évaluation publiés au regard des objectifs fixés	<b>Objectif 5 à l'échelle mondiale :</b> Renforcer le partenariat	<b>Modifié :</b> Proportion d'évaluations stratégiques dont les conclusions et recommandations sont examinées avec les organes directeurs et qui donnent lieu à l'adoption de mesures de suivi mises en œuvre dans les délais prévus	<b>Objectif intermédiaire :</b> Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables	Le renforcement du Partenariat passe par la prise en compte des leçons de l'expérience et la mise en œuvre de changements fondés sur des données probantes. Le nouvel indicateur reflète la mesure dans laquelle les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation sont prises en compte.

<sup>51</sup> La fiche méthodologique pour l'indicateur 37 peut être consultée [ici](#). Pour en savoir plus sur l'examen de l'indicateur 37, cliquez [ici](#).